





PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	2
INTRODUCTION	4
1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	6
2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	18
3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	32
4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	36
5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	46
6. UNE MÉTROPOLE ÉCORESPONSABLE	54
7. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	62
CONCLUSION	64

PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- **2018** : passage de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée en Métropole
- **12 communes** : Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon, La Valette-du-Var
- 440 926 habitants (source : INSEE, population totale 2020)
- + de 36 000 hectares
- 200 kilomètres de littoral (avec les Îles d'Or)
- + de 50 000 établissements actifs
- Près de 148 000 salariés
- Près de 15 000 étudiants
- 2 zones franches urbaines : une en cœur de ville à Toulon, une à La Seyne-sur-Mer

LES COMPÉTENCES DE LA MÉTROPOLE AU 1^{er} JANVIER 2018

[Article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales]

I Compétences obligatoires

Développement et aménagement économique, social et culturel

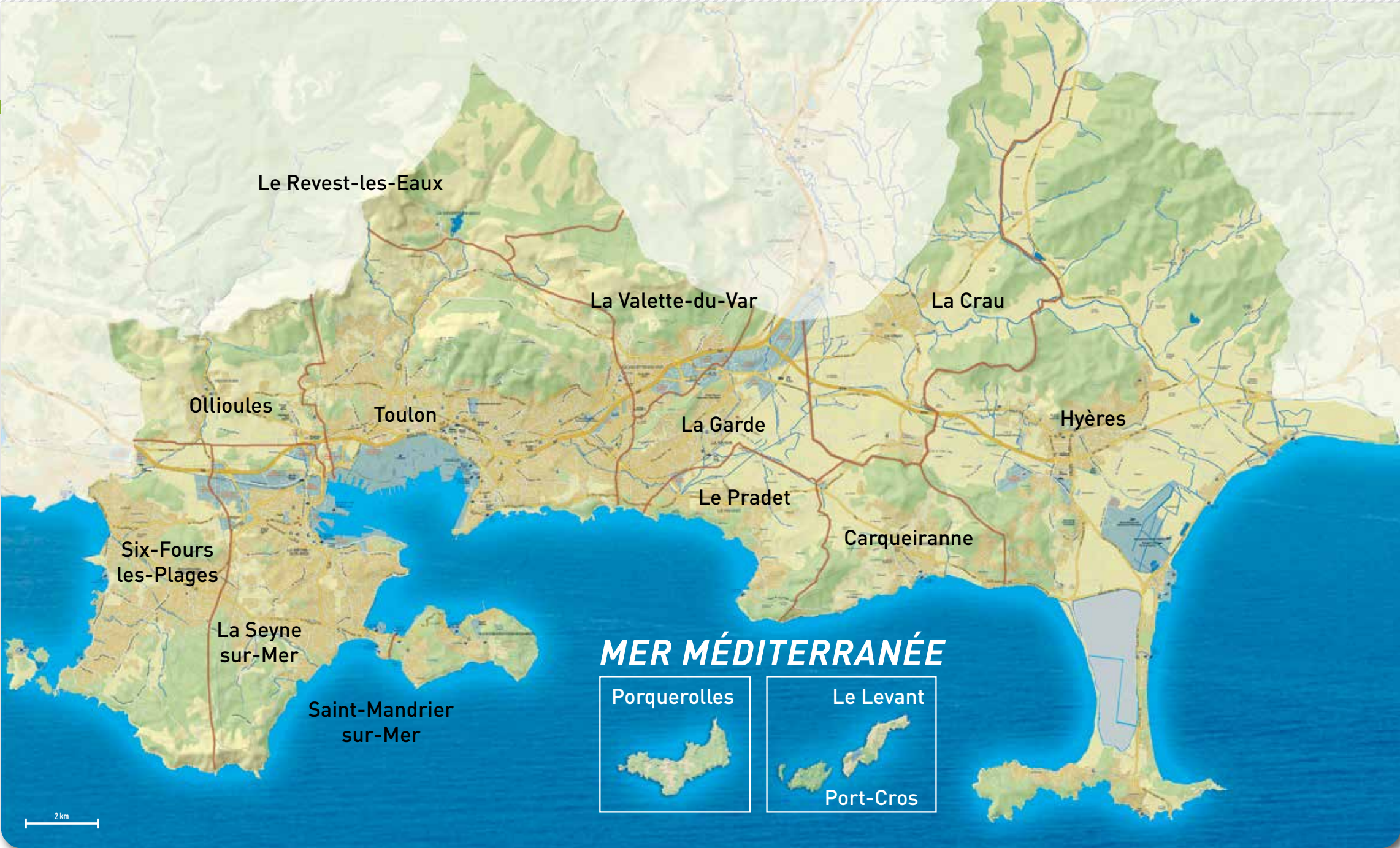
- Création, aménagement, gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- Actions de développement économique, dont la participation au capital des sociétés mentionnées au 8^{ème} de l'article L.4211-1 du code général des collectivités territoriales, le soutien et la participation au pilotage des pôles de compétitivité, ainsi que le soutien aux filières agricoles, pêche et aquacoles incluant notamment des pratiques durables,
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain,
- Promotion du tourisme,
- Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain,
- Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager,
- Constitution de réserves foncières,
- Organisation de la mobilité ; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement et plan de déplacements urbains,
- Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires,
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares,
- Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications.

Politique locale de l'habitat

- Programme local de l'habitat,
- Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées,



- Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.

Politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Gestion des services d'intérêt collectif

- Assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines, et eau,
- Création et gestion des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain, ainsi que création et gestion des crématoriums,

- Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national,
- Services d'incendie et de secours,
- Service public de défense extérieure contre l'incendie.

Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie

- Gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Lutte contre la pollution de l'air,
- Lutte contre les nuisances sonores,
- Contribution à la transition énergétique,
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Élaboration et adoption du Plan Climat-Air-Énergie Territorial,
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains,
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Autorité concessionnaire de l'État pour les plages.

II Compétences également exercées par la Métropole

[Décret n°2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la métropole]

- Animation et valorisation des équipements culturels d'intérêt métropolitain ; communication à l'échelle de la Métropole autour des manifestations culturelles, du patrimoine culturel, historique et naturel,
- Contrats de baie,
- Enseignement de la musique, de la danse, de l'art dramatique,
- Soutien et promotion des jeunes créateurs locaux,
- Soutien à la mise en œuvre d'actions de valorisation et de développement du sentier du littoral,
- Sport : soutien à la formation des dirigeants bénévoles et cadres techniques ; soutien financier aux athlètes de haut niveau.

INTRODUCTION

Le développement durable se définit comme **un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il ne s'agit en aucun cas de mettre fin à la croissance économique, au contraire.**

(source : Rapport Brundtland 1987)

À l'échelle internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en septembre 2015, un programme de développement durable à l'horizon 2030, nommé « Agenda 2030 »*.

L'Agenda 2030 fixe les 17 objectifs de développement durable suivants :

- Éradication de la pauvreté.
- Sécurité alimentaire et agriculture durable.
- Santé et bien-être.
- Éducation de qualité.
- Égalité entre les femmes et les hommes.
- Eau propre et assainissement pour tous, gestion durable des ressources en eau.
- Énergies propres et d'un coût abordable.
- Travail décent et croissance économique durable.
- Infrastructures résilientes, industrialisation durable et innovation.
- Réduction des inégalités.
- Villes et communautés durables.
- Consommation et production responsables.
- Lutte contre les changements climatiques.
- Gérer durablement les ressources marines.
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.
- Paix, justice et institutions efficaces.
- Partenariats pour la réalisation des objectifs.

À l'échelle nationale, la France s'est engagée à mettre en œuvre l'Agenda 2030.

Dans ce contexte, il est identifié et suivi pour chacun des 17 objectifs précités :

- Les enjeux et défis.
- Les orientations du gouvernement français.
- Les mesures mises en œuvre, dans un esprit de partage d'expériences.

Un point sur l'avancée de l'agenda 2030 de la France est présenté annuellement au forum politique de haut niveau depuis 2016.

Au niveau des collectivités de plus de 50 000 habitants, la loi Grenelle 2 et le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, précisent l'élaboration annuelle d'un rapport développement durable selon les cinq finalités suivantes :

- La lutte contre le changement climatique.
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent.
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- L'épanouissement de tous les êtres humains.
- La transition vers une économie circulaire.

Conformément aux textes réglementaires, le rapport développement durable est présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire des collectivités. Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers un développement durable » des territoires.

La Métropole réalise depuis 2011, annuellement, un rapport sur les actions menées en matière de développement durable.

Il présente les actions conduites en interne de la Métropole et à l'échelle du territoire.

Le contenu du rapport est issu du recueil des actions mises en œuvre dans le cadre des compétences de la Métropole et de la mobilisation de l'ensemble des agents.

*Site Internet dédié www.agenda-2030.fr



1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

NOUVEAUTÉ

Lors du Conseil métropolitain du 3 octobre 2019, une motion « Urgence climatique » a été votée à la majorité. Celle-ci confirme la volonté de la Métropole de s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi la Métropole :

- Déclare que l'état d'urgence climatique est une mission de la plus haute importance.
- Demande au gouvernement de donner aux territoires les moyens adaptés pour lutter contre le changement climatique.

NOUVEAUTÉ

Dans toutes ses actions, chacune de ses compétences, la Métropole confirme plus particulièrement ses engagements en faveur :

- D'un territoire bas carbone qui promeut l'efficacité et la sobriété énergétique.
- D'un territoire propre qui développe de nouvelles énergies respectueuses de l'environnement et de la santé de nos concitoyens
- D'un territoire de référence en matière de biodiversité qui valorise et protège son exceptionnel environnement.

La Métropole répond plus particulièrement à cette finalité par la mise en œuvre des programmes et politiques suivants :

- La politique d'aménagement à l'échelle des territoires du SCoT Provence Méditerranée.
- Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial.
- La démarche « Cit'ergie ».
- La labellisation « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».
- La charte partenariale de transition énergétique.
- La production d'énergies renouvelables du territoire.
- La rénovation énergétique de l'habitat.
- La politique de déplacements.
- La mutualisation des moyens d'interventions en cas de risques majeurs.
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- La lutte contre l'érosion du trait de côte.

LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES DU SCoT PROVENCE MÉDITERRANÉE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le cadre de référence pour l'aménagement durable d'un territoire. Le SCoT porte, plus particulièrement, sur les domaines suivants :

- L'urbanisme et la lutte contre l'étalement urbain.
- Le logement.
- Les transports et les déplacements.
- Les équipements structurants.
- Le développement économique, touristique et culturel.
- Le développement des communications électroniques.
- La qualité paysagère.
- La protection et la mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, et des ressources naturelles.
- La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Le SCoT Provence Méditerranée, approuvé le 6 septembre 2019, concerne 32 communes comprenant celles du territoire métropolitain.

En matière de changement climatique, le document énonce notamment les orientations suivantes :

- Maîtriser le développement dans les enveloppes urbaines. Au regard du rythme annuel de consommation de l'espace ces dix dernières années, le choix est de diviser par deux la consommation d'espaces naturels et agricoles d'ici à 2030.
- Délimiter, préserver et valoriser les espaces du réseau vert (espaces forestiers), bleu (cours d'eau et zones humides) et jaune (espaces agricoles) dans les documents d'urbanisme locaux.
- Améliorer et réhabiliter le parc de logements.
- Développer les transports en commun, les mobilités propres et l'intermodalité.

- Planifier un maillage complet et continu d'aménagements dédiés aux modes actifs.
- Optimiser la cohérence urbanisme/transport en commun.
- Accroître la sobriété énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire des différents secteurs : bâtiments, transports, et développer la « ville intelligente ».
- Développer les énergies renouvelables pour assurer un mix énergétique diversifié.
- Prendre en compte les risques naturels.
- Viser une gestion parcimonieuse de la ressource en eau.

Le SCoT Provence Méditerranée met en perspective les choix de développement et d'aménagement urbain durables établis pour la période 2018-2030. Ces choix seront retranscrits dans les politiques sectorielles.

LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) a pour objet de définir à l'échelle de la Métropole :

- Les actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.
- Les actions d'adaptation au changement climatique.

Actuellement en cours d'élaboration, le programme d'actions comporte les huit axes stratégiques suivants :

- Renforcer l'intégration du développement durable dans le fonctionnement interne de la Métropole.
- La gouvernance du Plan Climat-Air-Énergie Territorial.
- Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire.
- Poursuivre la mise en œuvre d'une mobilité durable à l'échelle du territoire.
- Poursuivre l'aménagement durable du territoire.
- Développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Pérenniser les activités économiques du territoire en renforçant les mesures d'adaptation et en développant une économie circulaire.
- Renforcer la préservation des milieux naturels (eau, biodiversité, paysage).

Le PCAET comporte un diagnostic, un programme d'actions, et un tableau de suivi et d'évaluation, permettant de suivre la mise en œuvre des actions pour une période de 6 ans.

De plus, conformément aux textes réglementaires, le PCAET intégrera une évaluation environnementale stratégique.

LA DÉMARCHE CIT'ERGIE

Au titre des compétences exercées en matière de transition énergétique et de développement durable, la Métropole s'est engagée dans la démarche Cit'ergie.

La démarche Cit'ergie permet d'accompagner la mise en œuvre de la politique air-énergie-climat de la Métropole, et de l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue :

- En valorisant les actions déjà entreprises.
- En fixant des objectifs et des actions d'amélioration.
- En mesurant les progrès accomplis.

La durée de la démarche Cit'ergie est de quatre ans soit [2018-2021]. Durant ce processus, la Métropole est accompagnée par un conseiller accrédité « Cit'ergie » par l'ADEME. **Suite à la candidature de la Métropole en fin d'année 2019, le premier niveau de label « Cap Cit'ergie » a été attribué à la Métropole. La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur compte à ce jour trois collectivités labellisées, dont la Métropole.**

LA LABELLISATION TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

La Métropole a été labellisée en fin d'année 2015 « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Dans le cadre de cet appel à projet l'État accompagne financièrement la Métropole dans **la mise en œuvre d'une vingtaine d'actions. Six d'entre-elles sont citées ci-après :**

- La démarche « Bâtiment Durable Méditerranéen » sous maîtrise d'ouvrage TPM.
- La rénovation thermique des équipements publics comme le chauffage de la piscine du port Marchand à Toulon, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Toulon.



CAP
Cit'ergie
European Energy Award

NOUVEAUTÉ



1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



- L'amélioration de l'éclairage public, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de La Seyne-sur-Mer.
- La mise en place de capteurs solaires au niveau des abris bus du réseau de transport Mistral, sous la maîtrise d'ouvrage TPM.
- La création de stationnements vélos, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de La Seyne-sur-Mer.
- Le développement du réseau de thalassothermie, ville de La Seyne-sur-Mer (délibération du Conseil métropolitain de juillet 2018).

LA CHARTE PARTENARIALE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La charte partenariale entre la Métropole et Enedis signée en 2019 établit les axes de travail à mener conjointement en faveur de la transition énergétique. **La charte précise le développement de collaborations dans les domaines suivants :**

- L'aménagement portuaire.
- La mobilité électrique.
- Les aménagements urbains et les raccordements associés.
- L'éclairage public.
- L'innovation et le numérique.
- L'accompagnement des sites insulaires en matière de transition énergétique.
- L'échange de données énergétiques.

La charte a pour objet de définir et d'organiser le partenariat entre Enedis (dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution) et la Métropole.

Focus sur la démarche « Îles d'Hyères durables »

En 2018, la Métropole, la ville d'Hyères, le Parc national de Port-Cros et Enedis, se sont engagés, dans la démarche partenariale « Îles d'Hyères durables » afin de renforcer le développement durable des trois îles d'Hyères : Porquerolles, Port-Cros et le Levant.

En effet, les îles d'Hyères constituent des laboratoires particulièrement pertinents pour instaurer des modèles énergétiques durables face aux enjeux d'approvisionnement de l'énergie, d'épuisement des ressources naturelles, et de protection de l'environnement.

Cette démarche a pour objectifs :

- De réaliser un diagnostic énergétique des îles à l'appui de données chiffrées.
- D'identifier les zones dont les consommations énergétiques sont excessives.
- D'accroître l'efficacité des programmes d'actions.
- De développer et de planifier la production d'électricité renouvelable.

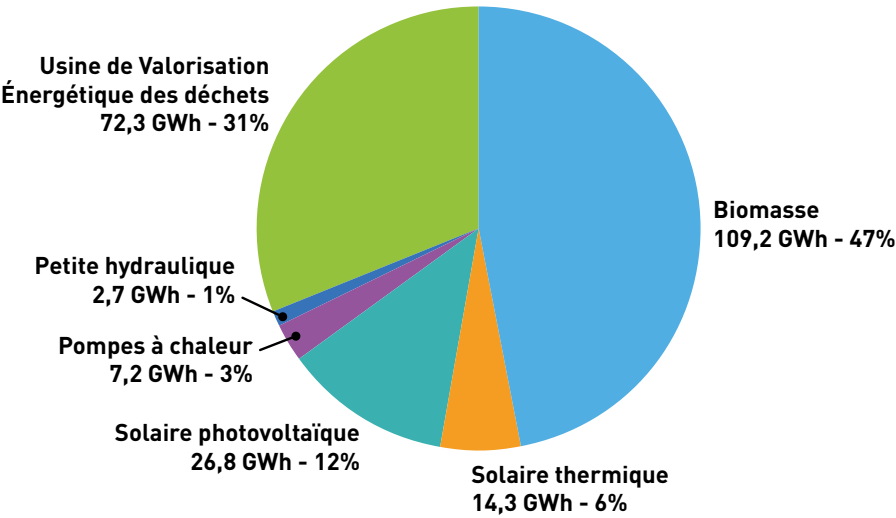
L'association des compétences des partenaires dans la mise en œuvre de la démarche « Îles d'Hyères durables » permettra ainsi de réduire l'impact carbone des îles d'Hyères.



LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

La production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire en 2017 est de 230 GWh/an (base de données CIGALE-AtmoSud). Le graphique ci-dessous présente les différentes sources de production : petite hydraulique, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque, solaire thermique, biomasse et l'unité de valorisation énergétique des déchets.

Répartition de la production d'énergies renouvelables du territoire par filière en 2017 :



Sur le graphique ci-dessus :

- La « biomasse » représente le « bois énergie individuel » et le « bois énergie collectif ».
- Le solaire thermique inclut les usages collectifs et individuels.

L'installation de thalassothermie à La Seyne-sur-Mer permet d'alimenter en chauffage et en climatisation des ensembles de bâtiments nécessitant une puissance d'au moins 30 kW. La Métropole prévoit pour les années à venir l'extension du réseau d'une longueur de 3 km. L'installation capte l'eau de mer à une température comprise entre 12 et 25°C à une profondeur de 5 à 10 mètres. Cette eau s'ajoute ensuite à une boucle d'eau douce secondaire, qui récupère les calories de l'eau de mer. Les calories prélevées sont ensuite injectées, dans des pompes à chaleur qui alimentent les bâtiments. Actuellement, 1 kWh électrique consommé peut restituer jusqu'à 4 kWh thermiques, ce qui constitue un très bon rendement énergétique.

Le territoire bénéficie de 4 chaufferies bois collectives :

- À La Crau, la production moyenne est de 7700 MWh/an.
- À La Garde, la production moyenne est de 286 MWh/an.
- À La Seyne-sur-Mer, la production moyenne est de 115 MWh/an.
- À Toulon sur l'îlot Sainte-Anne, la production moyenne est de 3740 MWh/an.

Enfin, l'unité de valorisation des ordures ménagères à Toulon produit de l'énergie thermique et de l'électricité. En effet, la vapeur d'eau est transformée en énergie thermique (33 990 MWh) pour alimenter :

- Le réseau de chaleur de 2000 logements du quartier de la Beaucaire à Toulon.
- Et le réseau de chaleur de La Seyne-sur-Mer, comprenant 2500 logements sociaux, un hôpital, un collège et des bâtiments communaux.

L'électricité est, quant à elle, utilisée en partie pour le fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique et pour le bâtiment administratif associé. Le reste de l'électricité est réinjecté dans le réseau ERDF. Cela représente 124 268 MWh soit la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage).



1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



ASSISES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le 14 mars 2019 a eu lieu la seconde édition des Assises de la transition énergétique au Théâtre Liberté à Toulon. Cet événement organisé par le Club Immobilier Toulon Provence et GRDF a réuni les acteurs du territoire pour notamment échanger sur le développement des réseaux intelligents en faveur du développement durable et l'urbanisme au service de la transition énergétique.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

La précarité énergétique

Afin de lutter contre la précarité énergétique et de soutenir la rénovation énergétique, des aides sont proposées aux propriétaires privés dans le cadre de la réhabilitation de leur logement via le **Programme d'Intérêt Général « Amélioration de l'Habitat »** et les **Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Toulon, La Seyne et Hyères**. Depuis 2018, plus de 150 propriétaires occupant en situation de précarité énergétique ont bénéficié de ces aides.

Dispositif « Bien chez Soi » et rénovation énergétique de l'habitat

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le dispositif « Bien chez Soi » aide les citoyens dans l'amélioration de leur habitat.

Le dispositif accompagne les habitants, bénéficiant ou non des plafonds de ressources de l'ANAH, pour :

- La réalisation de travaux d'économie d'énergie pour améliorer le confort et réduire les dépenses financières associées.
- La rénovation complète des logements dégradés : mise aux normes de décence, d'habitabilité et de sécurité.
- Le maintien à domicile via l'adaptation des logements au vieillissement et/ou handicap.

Le dispositif s'adresse aux propriétaires ou copropriétaires de logements en résidence principale ou locative.

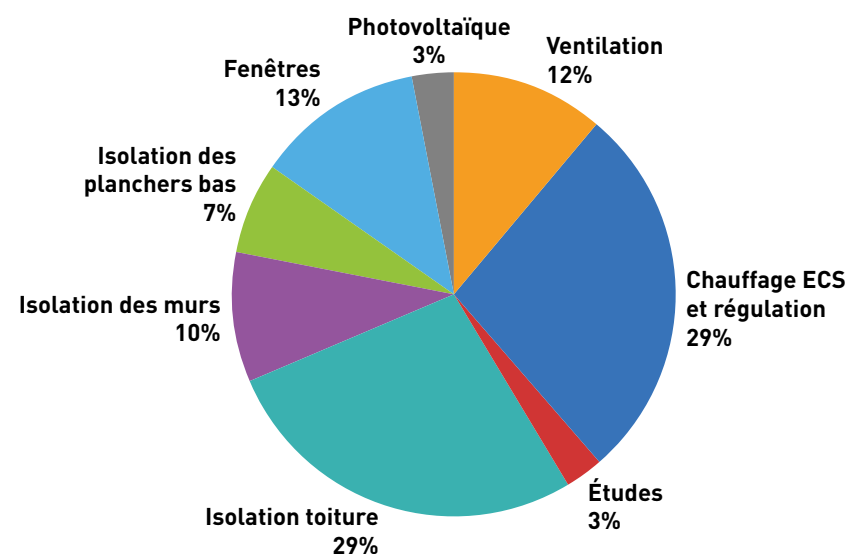
Plus particulièrement, en matière de rénovation énergétique de l'habitat, le dispositif offre une porte d'entrée unique aux administrés afin d'envisager globalement leur projet de rénovation. Il s'agit ainsi de démultiplier les projets de rénovation à l'échelle du territoire et de structurer et soutenir le secteur professionnel de la rénovation de l'habitat.

Cet outil a été élaboré en partenariat entre la Métropole, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var, la Fédération du BTP 83, la CAPEB 83, le Département du Var, le Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, GRDF, Action Logement, la CAF du Var et l'ANAH. Le déploiement du dispositif « Bien chez Soi » est assuré par l'intermédiaire de l'opérateur CITÉMÉTRIE.

En 2019, les commissions d'octroi ont permis de traiter 860 propriétaires de maisons et 77 copropriétaires. Les projets finalisés concernent respectivement 325 maisons individuelles et 20 copropriétés représentant plus de 1100 logements au total.



Travaux d'isolation : 46% - Travaux chauffage / eau chaude : 29%



La demande croissante des habitants de bénéficier d'un accompagnement souligne la mobilisation accrue des citoyens en matière de rénovation énergétique.

Rendez-vous de la rénovation énergétique

La Métropole et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var ont identifié les différentes actions à mener afin de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande de rénovation énergétique de l'habitat.

Parmi ces actions figure l'organisation d'événements, tels que les « Rendez-vous de la rénovation énergétique ». Cet événement permet au public de rencontrer les professionnels de la rénovation énergétique des bâtiments (CAPEB 83, FBTP 83, syndicat des architectes, entreprises, artisans maîtres d'œuvre et bureaux d'études) afin de bénéficier de conseils dans leurs projets de rénovation de logement.

En novembre 2019, les « Rendez-vous de la rénovation énergétique » ont eu lieu à Six-Fours, Toulon et la Crau. Au total près de 300 personnes ont été accueillies lors de ces rencontres.

LA POLITIQUE DE DÉPLACEMENTS

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) constitue un outil cadre pour définir et programmer les actions en matière de mobilité. Le PDU 2015-2025 a été approuvé le 16 décembre 2016. Les actions planifiées répondent aux enjeux de protection de l'atmosphère limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)

Les Pôles d'Échanges Multimodaux jouent un rôle d'interface entre les villes et les réseaux de transport. À ce jour, quatre Pôles d'Échanges sont achevés : PE Ollioules/Sanary, PE La Seyne-sur-Mer/Six-Fours-les-Plages Phase 1, PE La Garde Phases 1 et 2, et le PE de Toulon Phase 2.

Les Pôles d'Échanges en projet sont au nombre de cinq : PE La Seyne-sur-Mer/Six-Fours-les-Plages Phase 2, PE La Pauline, PE La Crau, PE Hyères, et PE de Toulon Phase 3. Deux nouvelles créations de Pôles d'Échanges sont à l'étude à Toulon : les haltes ferroviaires de Sainte-Musse et de l'Escaillon.

Parcs relais

Les parcs relais sont des espaces de stationnement automobile situés en périphérie des centres urbains et destinés à inciter les automobilistes à utiliser les transports en commun pour accéder au centre-ville. Conformément au schéma directeur des parcs relais approuvé en octobre 2009, **en moyenne 4000 places de stationnement en parc relais ont été créées sur un total de 5900 places projetées.**



1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Le parc relais Tamaris propose 110 places de stationnement automobile et 24 places de stationnement vélos. Le parking relais est situé à proximité de l'embarcadere de Tamaris et s'adresse plus particulièrement aux utilisateurs des lignes Maritime (18M Toulon-Tamaris-Sablettes), et Terrestres (82 Gare de La Seyne-Mont des Oiseaux/Bar tabac et 83 Léry-Les Sablettes). Un second parking relais « Portes d'Ollioules et de Toulon » situé à Ollioules est dimensionné pour 300 places. Quatre lignes de bus desservent le site dont la ligne 1 et la ligne express universitaire dite « ligne U ».

I Zones de covoiturage

Trois zones de covoiturage recensant plus de 220 places ont été créées : une à Sainte-Musse et deux à l'Escaillon.

I Actions de modération des vitesses et extension de zones apaisées

Suite au décret du 02/07/15 relatif au Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA), la création des double-sens cyclables sur les zones 30, les zones de rencontre et les voies limitées à 30 km/h, commencent à se généraliser.

Les centres-ville de certaines communes intègrent des zones apaisées où les vitesses sont limitées :

- À 20 km/h dans les zones de rencontre.
- À 30 km/h (zones 30) aux abords des établissements scolaires, sur certaines voiries des centres-villes et de zones résidentielles, et également à proximité des lieux touristiques.

Dans tous les centres-villes des communes du territoire **des zones piétonnes ont été aménagées.**

Pour les voiries à trafic plus élevé **des limitations à 50 km/h ont été recommandées.**

Enfin, en zone périurbaine, **des limitations à 70, 80, 90, et 110 km/h sont imposées pour les autoroutes périurbaines.**

I Parc de véhicules terrestres et maritimes

Les transports urbains (réseau Mistral) comptent à ce jour 29 bus hybrides (3 bus articulés et 26 bus standards). Depuis 2019, 16 bus au gaz naturel desservent la Métropole. 12 bus électriques compléteront prochainement le parc roulant. Concernant les navettes maritimes, deux éco-bateaux bus hybrides desservent la rade de Toulon depuis 2014.

I L'amélioration constante du réseau urbain de transports terrestre et maritime

La ligne express universitaire « ligne U » a été mise en service en 2014. Cette ligne relie les deux campus universitaires à l'ouest et à l'est du territoire avec uniquement 20 arrêts. Cette ligne passe également par l'autoroute et a une fréquence de 10 à 15 minutes.

En septembre 2015, à l'intérieur de la base navale de Toulon, trois lignes de bus ont été mises en place. Cette action réduit le trafic automobile au sein de la Métropole.

En 2017 et 2019, l'offre sur les bassins d'Hyères et de Six-Fours-les-Plages a été augmentée pour une meilleure adaptation aux besoins de déplacements avec plus de 618 000 km de dessertes supplémentaires.

En 2018, afin d'accompagner le développement de l'aéroport Toulon-Hyères, les plans de circulation et les horaires des lignes 102 et 63 ont été adaptés afin de favoriser l'emploi des transports en commun au regard des horaires des vols aériens.

Les services de transport nocturne ont également été renforcés à l'attention du public étudiant.

Enfin, depuis août 2020, la desserte des quartiers a été complétée de deux appels bus (transport à la demande) : appel bus n°88 à la Seyne et appel bus n°25 à Toulon.

I L'adaptation du réseau lors des manifestations

Lors de grandes manifestations, les plans de circulation, les cadences, et les capacités du réseau de transport en commun sont modifiés. Ainsi, le cheminement des lignes de transports, les fréquences de passage, les plages horaires, et les capacités des bus sont adaptés en fonction des besoins. D'autre part, des parkings sont également utilisés comme parcs relais avec une tarification avantageuse. L'adaptation du réseau lors des manifestations permet d'obtenir jusqu'à 25% de part modale pour les transports en commun.



I Paiement des titres de transport par Smartphone **NOUVEAUTÉ**

L'application « Seamless Transportation » permet aux personnes voyageant sur le réseau Mistral d'acheter un titre de transport directement sur leurs smartphones. Grâce à cette application il n'est plus nécessaire pour les voyageurs de recharger leurs cartes de transport en agence ou de se munir de monnaie pour acheter un titre de transport. Cette application écoresponsable évite des déplacements routiers et la consommation de ressources papier.

I Bornes d'information voyageurs et abribus à éclairage solaire

Des bornes d'information voyageurs ont été installées au niveau des arrêts de bus. À ce jour, 149 bornes d'information voyageurs sur un total de 391 fonctionnent à l'énergie solaire.

De plus, 183 abribus non publicitaires sur un total de 396 sont alimentés en électricité grâce à de l'énergie solaire.

I Développement de stations de recharges pour véhicules électriques

Le territoire métropolitain compte en 2019, 107 bornes de recharge électriques (56 bornes publiques, 51 bornes privées). La Métropole prévoit le déploiement de plus de 160 bornes de recharge électriques publiques supplémentaires à l'horizon 2021 (soit 320 prises de recharge). Les stations de recharge seront déployées sur des sites stratégiques tels que :

- Les zones de stationnement sur voiries dans les centres-villes.
- Les parkings relais et les pôles d'échanges multimodaux.
- Les sites touristiques majeurs.
- Les zones d'activités économiques.

I L'aménagement d'itinéraires cyclables

L'aménagement d'itinéraires cyclables a plus que doublé depuis l'approbation du PDU en 2006, où la Métropole comptait près de 125 km d'aménagements cyclables, aujourd'hui, 286 km de linéaire sont disponibles (134 km de piste, 115 km de bande, 37 km d'espaces partagés piétons/vélos). Un plan des itinéraires cyclables est actualisé et édité annuellement depuis 2006. Une application mobile dédiée aux itinéraires cyclables à l'attention des citoyens a été créée en 2020.

I Le Vélo à Assistance Électrique

La Métropole propose depuis 2015 un dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique ou d'un kit électrique vélo. La Métropole aide les particuliers à hauteur de 25% ce qui correspond à une aide pouvant s'élever à un maximum de 250 euros pour un vélo à Assistance Électrique neuf et 150 euros pour un kit électrique vélo neuf. De janvier 2015 à fin 2019, plus de 5451 dossiers de demande d'aide ont été reçus. De plus, depuis 2020 les demandeurs bénéficient d'une plateforme de dépôt des dossiers en ligne. Ainsi, toutes les informations relatives à l'avancement des dossiers sont disponibles en temps réel.

I La Maison de la Mobilité TPM



La Maison de la Mobilité TPM a nouvellement ouvert ses portes, le 19 juin 2019, dans le centre-ville de Toulon. Elle a pour objet de promouvoir les services offerts aux usagers en matière de mobilité et d'intermodalité sur le territoire. La Métropole souhaite plus particulièrement sensibiliser et accompagner le grand public dans la pratique d'une mobilité durable.

Du mois de juin 2019 à juin 2020, l'établissement a accueilli plus de 15 200 usagers et renseigné à hauteur de 1,4 service par usager.



1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



La semaine de la mobilité

La Semaine Européenne de la Mobilité s’est déroulée du 16 au 22 septembre 2019 et a permis de sensibiliser le grand public à des modes de transport doux autour de 16 animations ludiques réunissant 56 partenaires. Axée sur la pratique du vélo et de la marche, cette édition a compté près de 80 participants aux activités proposées et plus de 100 participants à la 1^{ère} édition « Faites du vélo ! » et 278 personnes au jeu « Mobi Quizz ».

Le téléphérique du mont Faron

Le téléphérique permet le transport de passagers du pied de la montagne du Faron à son sommet à près de 600 m d’altitude. Il s’agit d’une méthode alternative à l’utilisation de moyens de déplacements motorisés pour accéder au sommet du mont Faron, unique dans le sud de la France. Le téléphérique transporte annuellement 180 000 voyageurs.

Le raccordement électrique des navires à quai

La Métropole engage l’adaptation du terminal portuaire de Toulon Côte d’Azur afin de permettre le branchement électrique des navires à quai. Des travaux doivent également être menés par les armateurs sur leurs navires dont le principal utilisateur des quais : la compagnie Corsica Ferries. Les travaux ont démarré fin 2019 pour s’achever avec la totalité des quais du terminal portuaire de Toulon Côte d’Azur fin 2023.

Une solution est également en cours d’examen pour le terminal fret de La Seyne Brégaillon et le futur terminal croisière.

Dans le cas des ferries il s’agit de se concentrer sur tous les navires en escales longues de plus de trois heures afin d’éviter plus de 8000 heures de consommation de gasoil à quai et de réduire l’émission des polluants en proportion.

Parallèlement, la réglementation prévoit au 1^{er} janvier 2020 l’emploi de nouveaux carburants par les navires qui contribueront également à préserver la qualité de l’air.

Escales zéro fumée NOUVEAUTÉ

La Métropole fait partie du dispositif lancé par la Région Sud « Escales zéro fumée » aux côtés des villes portuaires de Marseille et Nice. En plus des travaux de branchement électriques des quais conduits à Toulon, la Métropole va plus loin en cosignant avec la CCIV et la compagnie maritime Corsica Ferries, le jeudi 16 janvier 2020, une charte pour l’amélioration de la qualité de l’air et de la qualité de vie des citoyens. Les partenaires ont scellé leur accord pour aller au-delà des réglementations existantes en utilisant uniquement des carburants avec une teneur en soufre de moins de 0,1% pour toutes les escales à Toulon et ce dès l’arrivée à la bouée d’atterrissage (zone de pilotage obligatoire). Le surcoût généré pour l’armateur est partagé entre les signataires de la charte.



INDICATEUR	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de voyages du réseau de transports	30 millions	30,4 millions	30,7 millions	32 millions	33 millions

INDICATEUR	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de lignes terrestres / Nombre de lignes maritimes	142 / 9	132 / 9	135 / 9	131 / 9	131 / 9

INDICATEUR	2016	2017	2018	2019
Nombre de bus hybrides	22	27	27	29

INDICATEUR	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de km aménagements cyclables	251 km (en 2006 125 km)	261 km	265 km	269 km	286 km

INDICATEUR	2015	2016	2017	2018	2019
Aide financière à l’achat de vélos électriques	96 617 euros	99 664 euros	250 740 euros	167 012 euros	296 323 euros
Nombre de dossiers	Plus de 5451 dossiers de demande d’aide ont été reçus.				

LA MUTUALISATION DES MOYENS D’INTERVENTIONS EN CAS DE RISQUES MAJEURS

Dès 2008, la Métropole et ses communes membres se sont dotées d’un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) afin de définir une approche commune des risques majeurs (feux de forêts, inondations, mouvements de terrain ou encore les risques industriels) et de tout problème liés à la sécurité des populations.

Cet outil d’entraide territorial, permet :

- De mutualiser et de partager les moyens matériels et humains.
- De capitaliser les connaissances et expériences de l’ensemble des acteurs, tant dans la gestion pratique des risques, que dans la gestion administrative et opérationnelle.

En fin d’année 2017, en concertation avec les communes, un dispositif d’alerte à la population a été mis en place. Le dispositif du PICS a notamment été déclenché en septembre 2017 suite aux feux de forêt ayant eu lieu à Hyères, des lits pour les personnes évacuées ont ainsi pu être rassemblés.

Application sur les risques d’intempéries NOUVEAUTÉ

Afin d’avertir la population, la Métropole finance un système de vigilance et d’alerte nommé « PREDICT ». Cette application mobile « MyPredict », accessible à tous, avertit par anticipation des risques d’intempéries hydrométéorologiques : inondation, orage violent, submersion marine, tempête, chute de neige, ou encore températures extrêmes. L’application permet aux citoyens d’être mieux informés sur les prévisions d’intempéries et d’être conseillés sur l’attitude à adopter pour assurer leur sécurité et celle de leurs biens.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de « Modernisation de l’Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles » (MAPTAM), la Métropole s’est dotée au 1^{er} janvier 2018 de la compétence de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ».

Dans le cadre de cette nouvelle compétence, il s’agit :

- D’une part, de mettre en œuvre des actions de restauration de milieux aquatiques pour rétablir le bon fonctionnement des cours d’eau et une gestion durable du trait de côte afin de prévenir les inondations ou la submersion marine. Une déclaration d’Intérêt général a été établie suite à une enquête publique menée en janvier-février 2020 afin de mettre en œuvre le programme d’entretien des cours d’eau de la Métropole.
- D’autre part, de conduire une stratégie de lutte contre les inondations faisant l’objet d’un Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI) labellisé par l’État en 2018. Plusieurs opérations sont d’ores et déjà financées par le biais du Contrat métropolitain de la rade de Toulon et du Contrat de baie des Îles d’Or. En 2019, la convention cadre du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais a été signée.



1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



La mise en œuvre de cette compétence s’appuie sur une organisation territoriale imposée par la logique de bassin versant :

- Pour les bassins versants dépassant les limites métropolitaines, la compétence est transférée aux syndicats de rivière pré-existants (Eygoutier, Gapeau et Reppe).
- Et pour les autres bassins versants, la compétence est exercée par la Métropole.

En novembre 2019, la Métropole partenaire de l’évènement « Plouf 83 » a animé un forum de sensibilisation aux risques d’inondation. Cette manifestation a permis de sensibiliser le public, et en particulier les jeunes, aux risques d’inondation et de communiquer sur les conduites à tenir pour se mettre en sûreté. La Métropole a accueilli plus de 500 élèves du territoire.



LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE NOUVEAUTÉ

Face aux conséquences du changement climatique comme la montée des eaux ou l'érosion du littoral, la préservation du trait de côte devient un des enjeux majeurs du territoire métropolitain. **La Métropole initie en 2020 la mise en place d'une stratégie sur son territoire prenant en compte plusieurs principes :**

- L'érosion participe à la dynamique naturelle du territoire.
- La fixation du trait de côte ne peut plus être l'unique réponse à cet aléa.
- La bonne compréhension des processus naturels (courants, flux hydro sédimentaire...) doit être à la base de la réflexion technique.
- L'identification de facteurs aggravants liés aux activités humaines (aménagement des embouchures des fleuves, des cours d'eau, ouvrages maritimes, urbanisation intensive...) est indispensable.
- L'identification des enjeux écologiques, humains, économiques, touristiques, urbanistiques est primordiale.
- La réflexion sur la recomposition spatiale doit être menée dans chaque projet.
- L'utilisation de méthodes douces de lutte contre l'érosion pour préserver les côtes sableuses doit être privilégiée.



En complément de la mise en place de cette stratégie, la Métropole soutient ou poursuit des projets initiés par les communes pour préserver le littoral. Par exemple, à La Seyne-sur-Mer des mesures de protection de la baie des sablettes sont en cours d'étude : il s'agit de répondre aux problématiques d'érosion et de confortement de la plage. Plusieurs scénarii de protection et d'aménagement privilégiant une démarche écologique durable sont en cours d'élaboration.

Concernant la restauration du littoral des vieux salins, une étude globale d'adaptation de ce littoral aux changements climatiques a été engagée en 2016. Le Conservatoire du littoral a effectué en 2019 des actions de reconstruction dunaires et de désenrochement d'un ouvrage de protection. La Métropole poursuit, à compter de 2020, la renaturation du littoral sur un linéaire de 250 m afin de rétablir la dynamique sédimentaire.

Zoom sur le maintien du profil des plages contre l'érosion NOUVEAUTÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Métropole est autorité concessionnaire des plages pour l'État. Dans ce cadre, **des actions de maintien du profil des plages contre l'érosion sont conduites, afin de préserver les activités de baignade en saison touristique.** Les opérations privilégient l'emploi des matériaux naturels disponibles sur site (posidonies, sable). En cas de besoins, la Métropole gère des travaux de restauration du profil des plages grâce à l'apport de matériaux en provenance de carrières ou d'autres sites.

2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La Métropole répond à cette finalité par la mise en œuvre des programmes et politiques suivants :

- La politique de préservation du patrimoine naturel et paysager.
- La démarche Natura 2000.
- La politique de préservation des milieux aquatiques.
- La démarche Grand Site de France.
- Le développement durable des îles.
- La politique de gestion des rejets en milieu aquatique.
- Le développement durable au sein des ports.
- Le développement de la nature en ville.
- La préservation de l'atmosphère.
- La sensibilisation au développement durable.

LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

La gestion et l'entretien du patrimoine naturel et paysager

La Métropole s'investit dans la gestion et l'entretien du patrimoine naturel et paysager. Il s'agit notamment des sites suivants :

• Le domaine de la Ripelle

Ce domaine de 78 hectares (communes de La Valette-du-Var et du Revest-les-Eaux), est un ancien domaine agricole constitué d'une pinède, d'une zone bâtie (propriété du Conseil départemental du Var), d'une oliveraie et de restanques.

La Métropole mène notamment sur ce site des actions de préservation du patrimoine bâti agricole, des chantiers d'insertion de débroussaillage, de taille et d'entretien des oliviers, ainsi que des travaux de réhabilitations des restanques. Un projet d'aménagement de sentiers de randonnées et d'itinéraires de découverte (historique, patrimonial) est en cours.



• Les massifs du Faron, de Sicié et de la Colle noire

Le massif du Faron d'une superficie de 400 hectares s'étend sur la commune de Toulon, et culmine à 584 mètres de hauteur. Cet espace de pleine nature offre un large panorama sur l'aire métropolitaine et est doté d'un patrimoine de fortifications militaires Vauban d'exception. Il est accessible par la route et par le téléphérique.

Le massif de Sicié d'une superficie de 816 hectares s'étend sur les communes de La Seyne-sur-Mer et de Six-Fours-les-Plages et s'élève à 352 mètres. Cet espace naturel bordé par la mer Méditerranée bénéficie d'une grande richesse d'espèces végétales et animales, mais aussi de nombreux témoins de l'occupation par l'homme de ce site : oratoires et chapelle de Notre-Dame du Mai, sources, puits et lavoirs, ainsi que des bâtiments militaires (forts et batteries, sémaphore...).

Enfin, **le massif de la Colle noire** d'une superficie de 168 hectares s'étend sur les communes du Pradet et de Carqueiranne, et culmine à 294 mètres. Ce massif, propriété du Conservatoire du Littoral, fait l'objet de programmes spécifiques de préservation forestière et travaux sylvicoles suite à l'incendie de 2005. Il est également doté de quelques vestiges d'un passé industriel et militaire dont l'ancienne mine de cuivre et deux forts (La Gavaresse et la Colle noire), anciens postes d'observation de la rade, occupés pendant la seconde guerre mondiale. Il accueille le sentier de découverte « Jean-François Jubé » et un musée dédié à l'histoire de la mine.

• La forêt communale d'Ollioules (Massifs du Baou et du Gros Cerveau)

La forêt communale d'Ollioules s'étend sur 414,73 hectares. Elle est située en totalité sur le territoire communal de la ville d'Ollioules. Cette forêt est classée en partie en zone Natura 2000. Elle est composée principalement de pins d'Alep, de chênes et de zones rocheuses. Elle constitue un site fréquenté toute l'année.

• La falaise de Massacan à La Garde

La Métropole effectue sur ces espaces forestiers les actions suivantes :

- L'entretien des pistes forestières.
- La création, l'aménagement et l'entretien des infrastructures de lutte contre les incendies.
- La mise en place de plans de déplacements cyclables et de randonnées.
- L'abattage ou l'élagage d'arbres dangereux, et le débroussaillage.
- Des actions de gestion pour pérenniser les habitats et les espèces.
- Les suivis naturalistes faunistiques et floristiques.
- La régulation des populations invasives.
- Les traitements phytosanitaires pour lutter contre les chenilles processionnaires, les scolytes, et également les frelons asiatiques.
- La préservation et la restauration du patrimoine bâti.
- Des marchés d'insertion professionnelle pour des travaux forestiers et de restauration du patrimoine bâti.

Sur ces sites, une équipe de terrain est plus particulièrement affectée pour la surveillance, l'entretien, et l'information des usagers. Des actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement sont également menées auprès des scolaires et du grand public (journée européenne du patrimoine, journée internationale des forêts...).

De plus, **la Métropole conduit en accord avec les communes des actions de valorisation des jardins remarquables labellisés.** Les trois jardins concernés et transférés en pleine propriété à la Métropole sont : le jardin de Baudouvin à La Valette-du-Var, le parc Olbius Riquier et le parc Saint-Bernard à Hyères.

Enfin, la Métropole mène des actions de valorisation des sites du Conservatoire du littoral. Les espaces concernés (propriété du Conservatoire du littoral) sont les suivants :

- Sites du Conservatoire du littoral sur la presqu'île de Giens et Grand Site de la presqu'île de Giens (Hyères).
- Bois de Courbebaisse (Le Pradet).
- Domaine de Fabregas (La Seyne-sur-Mer).
- Forêt de l'Ermitage et espaces connexes (Saint-Mandrier-sur-Mer).



NOUVEAUTÉ

NOUVEAUTÉ



2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



• Le site des Salins d'Hyères

Le site des Salins d'Hyères d'une superficie de 900 hectares se compose de deux entités : le Salin des Pesquiers et les Vieux Salins. Les Salins d'Hyères sont la principale zone humide, réservoir de biodiversité, entre la Camargue et l'Italie, d'importance internationale. La Métropole gestionnaire de cette propriété du Conservatoire du littoral, mène des actions en faveur de la qualité des milieux naturels aquatiques et terrestres : réhabilitation du réseau hydraulique afin de favoriser le fonctionnement de la chaîne alimentaire aquatique, limitation du dérangement, mise en œuvre de mesures de génie écologique en faveur de la biodiversité (création d'îlots de nidification pour les larvicoles coloniaux, lutte contre les espèces végétales invasives, et entre autre, le maintien de l'habitat de la tortue Cistude d'Europe).

Les espèces animales et végétales terrestres font également l'objet de mesures de gestion et de suivi. Chaque année, les îlots de nidification sont investis par de nombreuses espèces patrimoniales : l'avocette élégante, la sterne naine, pierregarin et caugek, la mouette rieuse et le goéland railleur. Le site constitue également un refuge pour le flamant rose dont l'effectif atteint 2000 individus en hiver.

Des opérations de sensibilisation du public à la fragilité et aux richesses du site des salins sont proposées tout au long de l'année.

■ La Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

La compétence de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) vise à **limiter les incendies au sein des massifs forestiers gérés par la Métropole**. Les actions menées sont en particulier les suivantes :

- L'aménagement de pistes DFCI permettant d'accéder facilement au lieu de l'incendie.
- L'aménagement d'un maillage de points d'eau : citernes, plans d'eau, poteaux incendie, afin de ravitailler les moyens de lutte anti-incendies.
- L'installation de tours de guets afin de pouvoir donner l'alerte en cas de dégagement de fumées.
- L'organisation de patrouilles au sol et de visites de terrain régulières pour anticiper des travaux.
- La pose de signalétique : barrières, panneaux d'informations sur les niveaux de risques d'incendies.

Cette compétence est exercée sur l'ensemble du territoire métropolitain afin de préserver les massifs forestiers et sécuriser leur accès.

■ La préservation du cadre de vie en zone littorale **NOUVEAUTÉ**

La Métropole, autorité concessionnaire des plages pour l'État, veille à la **préservation des milieux littoraux**. En effet, la Métropole conduit des actions de contrôle des activités littorales balnéaires telles que : les activités nautiques, la location de matelas et parasols, ou encore la restauration légère. Les contrôles sont effectués en saison estivale. Les plages sont remises en état en fin de saison ou en fin de période d'exploitation du lot de plage. Les délégataires doivent ainsi s'assurer de la préservation du domaine public maritime qui leur est concédé. Cela implique des opérations de nettoyage et d'entretien de la surface de lot de plage qui leur est attribuée.

LA DÉMARCHE NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels composé des sites les plus remarquables de l'Union Européenne. **Son objectif est de préserver la biodiversité et en particulier de maintenir dans un état de conservation favorable les habitats remarquables et espèces menacées présents sur ces sites.**

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur compte à ce jour 128 sites Natura 2000. La Métropole comprend neuf sites Natura 2000 répartis à terre et en mer. Trois sites ont été désignés pour la conservation des oiseaux (Zones de Protection Spéciale ou ZPS, conformément à la Directive Européenne Oiseaux - 2009), les six autres pour la conservation des Habitats, de la Faune et de la Flore (Zones Spéciales de Conservation ou ZSC, conformément à la Directive européenne Habitats, Faune, Flore - 1992).

Consciente de la richesse écologique de ces sites, la Métropole a été la structure opératrice pour l'élaboration des documents d'objectifs (documents qui définissent les objectifs et le programme d'actions) des sites suivants :

- « Mont Caume - Mont Faron - Forêt Domaniale des Morières » (ZSC).
- « Falaises du mont Caume » (ZPS).
- « Cap Sicié - Six-Fours » (ZSC terrestre et marine).
- « Embiez - Cap Sicié » (ZSC marine).

Suite à l'élaboration des documents d'objectifs, la Métropole est aujourd'hui animatrice de quatre sites Natura 2000. Elle coordonne la mise en œuvre des mesures de gestion inscrites aux documents d'objectifs des sites suivants :

- « Embiez - Cap Sicié » pour la période 2019-2021, site maritime.
- « Cap Sicié - Six-Fours » pour la période 2019-2021, site terrestre et maritime.
- « Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières » et « Falaises du mont Caume » pour la période 2019-2022. Cette nouvelle phase sera notamment l'opportunité de travailler sur la mise en place du schéma d'accueil du public dans la forêt domaniale gérée par l'ONF.

Sur le plan opérationnel, plusieurs actions ont été menées sur les sites en 2020. Certaines d'entre elles sont présentées ci-dessous.

■ Études et suivis : zoom sur le suivi de l'Aigle de Bonelli - site Natura 2000 « Falaises du mont Caume »

Le mont Caume abrite le seul couple reproducteur du Var d'Aigles de Bonelli. En 2019, 38 couples ont été recensés dont 21 en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, 14 en Occitanie et 3 en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette année encore le couple a été fidèle au mont Caume. L'éclosion d'un aiglon est intervenue début avril. Afin de suivre l'évolution de l'espèce, il a été procédé au bagage de l'aiglon en partenariat avec le Conservatoire d'espace Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur, structure référente régionalement.

■ Accompagnement de porteurs de projet : concilier les enjeux de préservation de la faune et de la flore avec les travaux de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) - site Natura 2000 « Cap Sicié - Six-Fours »

Le site « Cap Sicié - Six-Fours » est situé pour sa partie terrestre au niveau des forêts communales de La Seyne-sur-Mer et de Six-Fours-les-Plages. De nombreux ouvrages de DFCI sont présents pour assurer la protection de ces forêts et nécessitent annuellement des travaux de débroussailllements. La Métropole accompagne les responsables de ces travaux et leurs prestataires pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur ce site. Les mesures suivies sont notamment :

- Un débroussaillage sélectif : conservation des espèces importantes pour la faune, conservation de zones refuges pour les insectes, oiseaux et chauves-souris, mesures appropriées pour lutter contre les espèces végétales invasives.
- La planification adaptée des travaux en fonction du calendrier biologique des espèces.
- La préservation des secteurs à enjeux grâce à des mesures de protection : passage différé en automne, utilisation d'engins manuels, ou encore le signallement des espèces protégées.

Ces accompagnements permettent la sensibilisation des porteurs de projets et des équipes techniques et également le suivi d'espèces protégées comme la Lavatère maritime ou bien le Sérapià petites fleurs.

■ Zoom sur la Charte d'éco-navigation entre la compagnie de transport maritime La Méridionale et la MétropoleTPM - site Natura 2000 « Embiez - Cap Sicié »

Dans le cadre de la démarche Natura 2000 en mer Embiez - Cap Sicié, une charte d'éco-responsabilité a été signée en novembre 2018 entre la compagnie de transport maritime La Méridionale et la Métropole. Cette charte renforce la préservation des aires marines protégées localisées sur la route de navigation entre le continent et la Corse de la compagnie La Méridionale. La charte met notamment en œuvre les mesures suivantes :

- **La sensibilisation des passagers à bord (jeu concours « Le défi des p'tits moussaillons ! » durant la saison estivale 2019).** Le jeu-concours « Le défi des p'tits moussaillons ! » a permis de sensibiliser les enfants à la richesse et à la fragilité des aires marines protégées qu'ils traversent en allant en Corse. Grâce au quizz et aux posters réalisés par les gestionnaires de ces aires marines protégées, dont la Métropole, ce sont plus de 70 000 voyageurs qui ont pu être sensibilisés et près de 300 enfants ont participé au jeu-concours.
- **La sensibilisation des équipages et du personnel à terre.**
- **La mise en place d'une démarche de réduction des consommations de combustibles fossiles.**
- **L'amélioration des connaissances sur la fréquentation des cétacés, des tortues et des oiseaux marins,** en promouvant notamment l'utilisation de dispositifs de partage des positions des mammifères marins afin d'éviter les collisions avec les navires.



2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES



La Métropole s'investit dans la préservation des milieux aquatiques notamment à travers le pilotage des démarches de contrats de milieu. Ces contrats sont des outils de gestion et de mise en œuvre d'actions opérationnelles, cohérentes et adaptées au contexte local, en faveur d'une amélioration de la qualité des eaux. Il s'agit de démarches multi-partenariales partagées par tous les acteurs du territoire : représentants des collectivités territoriales, services de l'État, experts scientifiques, professionnels, ou encore usagers.

La Métropole animait jusqu'en 2018 la mise en œuvre des démarches contractuelles suivantes : le Contrat de l'Aire Toulonnaise pour la protection des Milieux Aquatiques (CATMA 2016-2018), le Contrat de baie de la Rade de Toulon n°2 (2013-2018) et le Contrat de baie des Îles d'Or (2016-2021). Les deux premiers étant arrivés à échéance au 31 décembre 2018, l'année 2019 a été marquée par l'élaboration d'un nouveau Contrat : le Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021). Le Contrat de baie des Îles d'Or se poursuit jusqu'en 2021.

Le Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021) **NOUVEAUTÉ**

Ce contrat propose 91 opérations portées par 9 maîtres d'ouvrage en 2020 et 2021, pour un montant global estimé en moyenne à 79,6 millions d'euros HT. Les actions se répartissent selon les 5 axes de travail suivants :

- L'amélioration de la qualité des eaux.
- L'optimisation de la gestion de la ressource en eau potable.
- La gestion durable des milieux aquatiques, en lien avec la prévention des risques.
- La mise en œuvre d'une animation locale.
- Le suivi de l'efficacité des actions du contrat.

Cette phase de deux ans (années 2020 et 2021) permet de finaliser certaines opérations et d'en démarrer de nouvelles au regard des enjeux actuels. Parmi les opérations initiées par la Métropole en début de contrat, on peut citer :

- L'animation d'un programme d'actions spécifiques pour lutter contre les pollutions diffuses au niveau des captages prioritaires en eau potable.
- L'élaboration de schémas directeurs pluviaux par bassin versant.
- La poursuite de l'opération Pro'baie.
- La mise en œuvre d'un programme d'entretien pluriannuel des berges de l'Eygoutier et de ses affluents, du Las et des autres cours d'eau sur le bassin versant de la Rade.

Le Contrat de baie des Îles d'Or (2016-2021)

Signé le 3 juillet 2017, le Contrat de baie des Îles d'Or engage 48 signataires pour une période de 6 ans. L'enjeu est plus particulièrement d'améliorer la qualité des milieux aquatiques du territoire de la Rade d'Hyères et son bassin versant. Plus de 180 opérations ont été programmées pour la première phase du Contrat (2016-2018), répondant aux enjeux suivants :

- La réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques vers les milieux naturels.
- La gestion durable des ressources.
- La préservation et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux, en lien avec la gestion du risque.
- L'animation, afin d'associer durablement les acteurs du territoire et les démarches existantes.

Au cours de l'année 2019-2020, plusieurs actions phares ont été poursuivies ou lancées sur le territoire, notamment :

- La poursuite des travaux de renaturation du front de mer des Vieux Salins d'Hyères avec la réalisation fin 2019 du désenrochement partiel (environ 400 mètres linéaires) du littoral.
- La poursuite du suivi de la qualité des eaux superficielles du Gapeau.
- La finalisation de l'étude relative aux potentialités de nurseries sur le site des Salins d'Hyères (poissons, anguilles etc.).

Zoom sur l'entretien des mouillages écologiques

Afin de réduire l'impact de l'ancrage des bateaux au niveau des sites de plongée, des mouillages écologiques ont été installés depuis 2006. Ces mouillages sont composés :

- d'une fixation adaptée au type de substrat (platine pour les substrats durs, vis spécifiques pour le sable et l'herbier de posidonie),
- d'une chaîne avec une bouée intermédiaire afin d'éviter que la chaîne altère les fonds,
- et d'une bouée de surface permettant aux bateaux de s'amarrer et évite ainsi l'emploi des ancres.

Au total, 44 bouées sont entretenues annuellement par la Métropole de l'archipel des Embiez et la presqu'île de Giens.



LA DÉMARCHE GRAND SITE DE FRANCE **NOUVEAUTÉ**

L'Opération Grand Site (OGS), met en œuvre, en concertation avec les acteurs locaux, un programme d'actions visant à améliorer l'accueil des visiteurs sur la Presqu'île de Giens et les Salins d'Hyères. En effet, ces sites très fréquentés en saison estivale sont aussi remarquables que fragiles.

Cette démarche proposée par l'État et retenue par la commune d'Hyères est portée depuis le 1^{er} janvier 2018 par la Métropole.

En 2019, le programme composé de 35 fiches actions a été validé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Les enjeux sont nombreux : préserver le double tombolo, requalifier les entrées du site, réduire l'impact des déplacements sur la presqu'île, pérenniser les lieux emblématiques, réhabiliter les zones dégradées, offrir aux visiteurs un accueil de qualité et les sensibiliser à la valeur exceptionnelle et à la fragilité du site.

La mise en œuvre du programme d'actions permettra au territoire de prétendre à terme au label « Grand Site de France ».

Au cours de l'année 2019-2020, plusieurs actions phares ont été menées, notamment :

- La finalisation de l'étude structurante du plan de mobilité de la presqu'île de Giens.
- L'organisation à Hyères des premières rencontres régionales des Grands Sites de France de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- La poursuite de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation du Fort du Pradeau à la Tour Fondue.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ÎLES

La Métropole a intégré en 2019 le réseau SMILO (Small Islands Organisation). Ce réseau accompagne les petites îles de moins de 150 km² vers la gestion durable de leur territoire.

La gestion durable des îles est liée aux thématiques suivantes : eau et assainissement, énergie, déchets, biodiversité et paysages. La qualité de gestion durable est reconnue par l'obtention du label « Île Durable ».

À l'échelle du territoire métropolitain, les îles de Porquerolles et du Levant sont engagées dans cette démarche de labellisation « Île Durable » depuis 2018. L'élaboration du diagnostic et du plan stratégique de l'île de Porquerolles a été conduit en 2019. Au regard des résultats obtenus, l'île de Porquerolles a reçu en octobre 2019 le « Label in Progress » et des prix sectoriels sur les thèmes « Biodiversité » et « Paysages ».



2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



LA POLITIQUE DE GESTION DES REJETS EN MILIEU AQUATIQUE

L'assainissement collectif



La collecte et le traitement des eaux usées du territoire relèvent de la compétence de la Métropole. Le réseau d'assainissement collectif (1275 km de canalisations, 123 postes de relevage) est exploité en régie pour 3 communes (Ollioules, Six-Fours-les-Plages et La Garde) et en délégation de service public pour les 9 autres communes.

Les stations de traitement des eaux usées exploitées en délégation de service public sont les suivantes :

- **AmphitriA au Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer**, capacité de traitement 500 000 éq/hab [« éq/hab » ou « équivalent/habitant » : unité de mesure basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour].
- **AmphorA à La Garde**, capacité de traitement 107 000 éq/hab.
- **L'Almanarre à Hyères**, capacité de traitement 121 700 éq/hab.
- **Les stations d'épuration de Porquerolles et Port-Cros**, capacité de traitement respective de 4333 éq/hab et 1300 éq/hab.
- **La station d'épuration des Pomets à Toulon**, capacité de traitement 200 éq/hab.

La Métropole dispose également d'une aire de réception des déchets d'assainissement située à La Seyne-sur-Mer. Cet ouvrage accueille et traite les graisses alimentaires et les matières de vidange. Le territoire de la Métropole est ainsi entièrement autonome en matière de traitement de ces substances.

En 2018, les contrats de délégations de service public des stations d'épuration AmphorA et Almanarre et des réseaux des communes Toulon Est, Le Pradet, La Valette-du-Var, Hyères et Carqueiranne ont été renouvelés, et la procédure pour le renouvellement des contrats réseaux de Toulon Ouest - Le Revest-les-Eaux a été lancée.

Les nouveaux contrats intègrent entre autres des objectifs concernant le traitement des boues, le traitement des odeurs, et la mise en place d'actions de développement durable (réduction de l'empreinte carbone, efficacité énergétique, démarche zéro-phyto), ainsi qu'un fonds de développement social et environnemental.

Les périmètres confiés au délégataire, incluant les trois principales stations d'épuration du territoire (AmphorA, AmphitriA, Almanarre,) sont certifiés ISO 14001 et ISO 50001. Chaque station dispose ainsi d'un programme de management environnemental spécifique reprenant tous les volets du développement durable.



Le schéma directeur d'assainissement, approuvé en 2016, prévoit un programme d'investissement pour une période de 15 ans. Ses principaux objectifs sont :

- La mise en place d'un outil de gestion patrimoniale, dont le déploiement s'effectue à compter de 2018 avec la mise à jour des bases cartographiques et l'acquisition de données « Métier » (métrologie, diagnostics).
- Le renforcement du programme de renouvellement des réseaux (objectif de 0,7% du linéaire de réseau par an soit 8,5 km).
- L'élimination des intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux (diagnostics, inspections, travaux de renouvellement ou réhabilitation). Entre 2016 et 2019, 66 km de réseau ont fait l'objet de travaux. Une baisse annuelle significative des volumes d'entrées d'eaux claires parasites a été comptabilisée en entrée de station.
- La réalisation de travaux structurants (opérations sur les réseaux et postes de refoulement) et d'extension.
- La sécurisation des postes de refoulement et la lutte contre les sulfures.
- Des travaux d'amélioration des stations d'épuration. Engagés depuis 2014, les travaux de réhabilitation de la galerie de transfert des eaux usées de 6,4 km entre Chateaubanne (La Seyne-sur-Mer) et l'usine de traitement du Cap Sicié, se sont terminés début 2018 avec succès.

INDICATEUR

Qualité des eaux de sorties au regard des seuils réglementaires : 100% de rejets conformes au cours des 5 dernières années (2015 à 2019) [stations Almanarre, AmphorA, AmphitriA].

L'assainissement non collectif

La Métropole exerce le service public d'assainissement non collectif (8000 installations recensées) et effectue :

- Les contrôles de vérification de l'entretien et du bon fonctionnement du parc d'assainissement non collectif. 193 contrôles ont été conduits en 2019, soit une augmentation de 40% au regard de l'année 2018.
- Les contrôles de conception des installations nouvelles ou réhabilitées. 144 contrôles ont été effectués en 2019, soit une baisse de 17% au regard de l'année 2018, dont 62 projets neufs.
- Les contrôles d'exécution des installations nouvelles ou réhabilitées. 91 contrôles ont été réalisés en 2019, soit une augmentation de 54% au regard de l'année 2018.

Dans le cadre du schéma directeur, un plan de zonage a été élaboré, en prenant en compte les zonages existants dans chacune des communes et les documents d'urbanisme applicables.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DES PORTS

La charte des ports de plaisance et de pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Métropole adhère à la Charte des ports de plaisance et de pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif est de contribuer au développement durable des ports de plaisance et de pêche.

Les principaux enjeux sont les suivants :

- des enjeux environnementaux, à l'appui de la démarche « Ports Propres »,
- des enjeux sociaux : accessibilité des cales de mises à l'eau, plaisance partagée,
- des enjeux patrimoniaux : préservation et valorisation des bateaux de tradition,
- et des enjeux économiques : industrie nautique, pêche, aquaculture, activités touristiques locales, activités économiques de l'arrière-pays (découverte de produits de la mer, maintien des traditions maritimes locales).

La démarche « Ports Propres »

La Métropole s'est engagée depuis 2011 dans la démarche de certification européenne « Ports Propres ».

Cet engagement concerne l'ensemble des ports gérés par la Métropole : La Madrague de Giens, La Tour Fondue, L'Aiguade du Levant, Porquerolles, Saint-Elme, Le Brusc, et Toulon en grande partie sous concession de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.



2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



La démarche vise cinq objectifs cités ci-après :

- Améliorer la qualité du milieu : mise aux normes des aires de carénage, traitement des eaux des terre-pleins, récupération des eaux noires et des eaux de cale.
- Renforcer la gestion des déchets : construction de points propres, tri et valorisation des déchets toxiques portuaires.
- Optimiser la gestion de l'eau et de l'énergie : bornes, réducteurs de pression, limitation de la pollution lumineuse.
- Renforcer la prévention des pollutions accidentelles : achat d'équipements de lutte anti-pollution.
- Communication - sensibilisation : formation, signalétique, plaquettes.

Les sites ci-après ont été certifiés « Ports Propres » : Porquerolles depuis 2017, la Madrague de Giens et le Bruscat depuis 2019, et concernant le port de Toulon : Saint-Mandrier-sur-Mer depuis 2016, Darse Nord depuis 2017, La Seyne-sur-Mer depuis 2018, Saint-Louis du Mourillon et Le Lazaret depuis 2019.

Cette certification a été étendue à une démarche « Ports Propres actifs en biodiversité », cela afin de contribuer à la restauration des écosystèmes aquatiques. Depuis 2013, en premier lieu dans le port du Bruscat, puis en 2014 dans le port de Porquerolles et enfin, en 2019 dans le port de Saint-Mandrier. Ce dernier a été certifié « Ports Propres actifs en biodiversité » en 2019.

Focus sur les aménagements du port du Bruscat **NOUVEAUTÉ**

Les aménagements effectués au port du Bruscat afin de réduire les impacts du port sur le milieu aquatique sont plus particulièrement les suivants :

- la mise en place de dispositifs de collecte et de traitement des eaux issues des surfaces imperméabilisées (eaux pluviales et eaux des opérations de carénage) tels que : l'installation de séparateur à hydrocarbures pour la station d'avitaillement et d'un décanteur lamellaire,
- la mise en place de matériaux de revêtement des sols adaptés tels que : un revêtement imperméable sur l'aire de carénage, revêtement liés aux aménagements paysagers,
- la mise en place de dispositifs de récupération des eaux noires et des eaux grises.



Focus sur le traitement des épaves **NOUVEAUTÉ**

Les navires échoués ou coulés dans les ports gérés par la Métropole sont enlevés après une procédure de police administrative. **Ces opérations permettent de retrouver l'intégralité des profondeurs des ports et participent au renouvellement et la réoxygénation des fonds marins portuaires.** Les épaves qui se trouvent sur les terre-pleins sont également retirées ce qui contribue à la salubrité et la propreté des sites portuaires et des aires de carénage.

Actions de sensibilisation

Sur l'ensemble des ports, des opérations de sensibilisation ont été mises en place notamment :

- Une campagne de sensibilisation du public à adopter les bons réflexes de préservation de l'environnement nommée « éco-gestes », et la mise à disposition de supports de sensibilisation notamment le guide du plaisancier.
- Sensibilisation des enfants du Yacht Club Toulonnais.
- Mise en place d'aqua-stop sur certains pontons pour limiter les fuites d'eaux sur le port de Saint-Mandrier.
- Des actions de sensibilisation avec les établissements scolaires : journée Rade Bleue (450 enfants) sur le port de Toulon.
- Des opérations de nettoyage sur les ports de Saint-Mandrier, de l'Aiguade, du Levant, du Lazaret, de Saint-Louis du Mourillon et de Toulon Vieille Darse.
- Partenariat avec l'association Les Alchimistes (unité de production de compost installée sur le port) sur le site de Toulon Vieille Darse.
- Organisation d'un World Clean Up Day le 21/09 avec du grand public sur le site de Saint Louis du Mourillon.
- **Campagne de communication « bateau bleu » en partenariat avec le Parc national de Port-Cros : mise à disposition des plaisanciers de Porquerolles de sacs pour le tri des déchets générés à bord de leurs bateaux, dans le but d'inciter et faciliter l'utilisation des conteneurs de tri sélectif des ports ou ceux du continent.**



La démarche « Ports exemplaires »

Le port de La Madrague de Giens a été choisi pour être le site pilote de la démarche « Ports exemplaires ». Les axes de travail sont les suivants :

- Un volet économique, caractérisé par une collaboration avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) d'Hyères pour la réalisation des différents aménagements paysagers du port.
- Un volet sociétal, défini par la valorisation et le maintien d'activités traditionnelles de pêche, et des campagnes de sensibilisation.
- Et un volet environnemental marqué par un travail autour de l'obtention de la certification « Ports Propres » et de la protection de la faune et de la flore.

En 2020, cette démarche a été initiée au port du Lazaret à la Seyne-sur-Mer. Le volet économique d'aménagement paysager a été conduit en collaboration avec le CFPPA : l'entrée du port a notamment été végétalisée afin de mettre en valeur cette zone classée AVAP. Les axes sociétal et environnemental seront développés par la suite.

Dragage et utilisation des sédiments en travaux publics terrestres **NOUVEAUTÉ**

En 2019, la Métropole a répondu à l'appel à projet régional « Dragage mutualisé des ports avec gestion terrestre des sédiments en travaux publics terrestres ». L'enjeu du projet est la création de partenariats entre entreprises, bureaux d'études et experts sur le sujet de la valorisation des sédiments de dragage.

Ainsi, les sédiments issus du dragage des ports gérés par la Métropole sont traités en vue d'être utilisés comme matériaux de travaux publics terrestres métropolitains. Les sédiments concernés sont les sédiments stockés sur la plateforme ENVISAN et les sédiments du Terminal des Ferries Toulon Côte d'Azur (2100 tonnes). Les prochains travaux publics terrestres concernent la réhabilitation du terre-plein à l'arrière du quai d'armement à La Seyne-sur-Mer.



2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



LE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE EN VILLE



La politique d'aménagement à l'échelle du SCoT Provence Méditerranée

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le cadre de référence pour l'aménagement durable d'un territoire.

En matière de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, le document énonce notamment les orientations suivantes :

- Délimiter, préserver et valoriser les espaces du réseau Vert (espaces forestiers), Bleu (cours d'eau et zones humides) et Jaune (espaces agricoles) dans les documents d'urbanisme locaux.
- Maîtriser le développement dans les enveloppes urbaines.
- Améliorer la qualité des projets d'aménagement et des espaces publics en développant la nature en ville.
- Aménager un maillage de parcs et jardins.
- Viser une gestion parcimonieuse de la ressource en eau.

Le SCoT Provence Méditerranée met en perspective les choix de préservation des espaces naturels et de développement de la nature en ville établis pour la période 2018-2030. Ces choix seront retranscrits dans les politiques sectorielles.

Le sentier de randonnée métropolitain

La Métropole est partenaire de la Région Sud dans le cadre du projet européen « Nature For City LIFE ».

Le programme vise à développer la nature en ville pour s'adapter au changement climatique. Il s'agit plus particulièrement : de réduire les effets des îlots de chaleur, d'améliorer la qualité de l'air, et de préserver la biodiversité.

Une des actions du programme consiste à créer un Sentier de randonnée Métropolitain®. Le Sentier de randonnée Métropolitain® dessine un maillage entre les zones de nature des espaces urbains, péri-urbains et naturels. Ainsi, le sentier prévoit :

- De relier les monts toulonnais (Baou, Faron, Coudon...) à la mer Méditerranée. Cela en créant des liens entre les sentiers de Grande Randonnée (GR®) et le sentier du littoral.
- De connecter les parcs et les espaces naturels emblématiques de la Métropole entre eux : le Baou, les jardins de la Méditerranée, le Cap Sicié, le parc Fernand Braudel, le Domaine de l'Ermitage, le parc de la Navale, le jardin Alexandre 1^{er}, le parc des Lices, le parc de la Tour Royale, le jardin d'acclimatation du Mourillon, le jardin de Baudouvin, le parc naturel du Plan, le parc Cravéro, la Colle Noire, le parc du Béal, le parc des Pins Penchés, les salins, le parc Olbius Riquier, le parc du Castel Sainte Claire...
- Et de découvrir une nature en ville dont l'accessibilité est plus restreinte : les jardins partagés, les arbres remarquables, les exploitations agricoles/horticoles péri-urbaines, les friches, les zones humides, ripisylve de la Reppe, du Las, de l'Eygoutier etc.

Le jardin du Port Marchand **NOUVEAUTÉ**

Au sein de la ville de Toulon, 6600 m² d'espaces récréatifs ont été aménagés par la Métropole. Le site est conçu à l'image d'un ponton avec des espaces et promenades végétalisées de 1850 m² donnant sur une large terrasse en front de mer de 400 m². Au cœur du site, un jardin paysager de 3400 m² accueillera des jeux pour enfants sur la thématique maritime. Ce nouvel aménagement d'espaces verts viendra compléter les 100 000 m² développés ces dernières années au sein de la ville de Toulon.



LA PRÉSERVATION DE L'ATMOSPHÈRE

Le suivi de la qualité de l'air

La Métropole soutient annuellement l'Association AtmoSud, Association agréée par le Ministère de la transition écologique et solidaire, pour la surveillance de la qualité de l'air en Région Sud. Le suivi de la qualité de l'air s'appuie sur un réseau de stations de mesures fixes représentatives de trois types de zones : urbaine, péri-urbaine et de trafic routier. Les mesures de qualité de l'air témoignent d'une réduction des émissions de polluants atmosphériques depuis 2007. La Métropole poursuit, plus particulièrement dans le cadre des compétences : organisation de la mobilité, politique locale de l'habitat, gestion des déchets et aménagement de l'espace, les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.

La Charte nationale pour la qualité de l'air

La Métropole est signataire, au côté des acteurs du territoire, de la Charte nationale pour la qualité de l'air. Cette Charte formalise l'engagement des collectivités et des acteurs de la Région Sud à s'investir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.

Zone à faibles émissions

En complément des démarches actuellement conduites, la Métropole prévoit le déploiement d'une « Zone à Faibles Émissions » (ZFE). Il s'agit d'engager une démarche de réduction de la pollution atmosphérique générée par le secteur des transports, cela afin de respecter les valeurs limites réglementaires européennes associées au dioxyde d'azote (NO₂) et aux particules PM₁₀.

Le projet de Zone à Faibles Émissions, nécessite dans un premier temps une phase d'études afin de définir le périmètre, les enjeux, et les modalités de mises en œuvre, puis, dans un second temps, la mise en place effective de la Zone à Faibles Émissions.



2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



LA SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Métropole met en œuvre des actions de sensibilisation du public et des scolaires pour la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

Accompagnements pédagogiques « La rade m'a dit... »

La Métropole s'est engagée depuis 2005 auprès des classes élémentaires de son territoire pour sensibiliser le jeune public à la protection des milieux aquatiques.

Grâce au programme « La rade m'a dit... », ce sont 70 classes qui bénéficient annuellement d'un accompagnement pédagogique.

Accompagnements pédagogiques « Promenons-nous dans les bois »

La Métropole s'est engagée depuis 2011 auprès des classes élémentaires de son territoire pour sensibiliser le jeune public à la protection des milieux forestiers.

Grâce au programme « Promenons-nous dans les bois », ce sont 30 classes qui bénéficient annuellement d'un accompagnement pédagogique.

À la découverte des Salins d'Hyères

La Métropole propose la découverte des sites des Salins d'Hyères aux scolaires et au grand public. À ce jour, le seuil des 22 500 visiteurs annuels franchi se stabilise.

Chaque année environ 180 classes de scolaires découvrent le patrimoine naturel et culturel du site dans le cadre d'un marché public avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

L'Espace Nature situé aux Vieux Salins, permet l'accueil et l'information du grand public tout au long de l'année du mercredi au dimanche.

Des visites guidées ornithologiques ou patrimoniales avec l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée complètent les possibilités de découverte, tout comme les deux week-ends événementiels organisés lors des Journées Européennes du Patrimoine (septembre), la Fête de la Nature (mai), et pour la journée mondiale des zones humides (février). Enfin, des projets sont conduits en partenariat avec les établissements scolaires ou universitaires.



Découverte de la Colle noire

Afin de découvrir le site de la Colle noire, des visites sont proposées tout au long de l'année auprès de tous les publics. Les visites guidées relatent des anecdotes et légendes sur l'histoire du site, ainsi que des informations explicatives sur la faune, et la flore.

INDICATEUR	Fréquentation annuelle moyenne
Nombre de classes	Plus de 280 classes Programmes « La rade m'a dit... », « Promenons-nous dans les bois », « À la découverte des Salins d'Hyères »
Nombre de visiteurs (Salins et autres sites)	22 500 visiteurs salins en moyenne

Journées grand public dans le massif du Cap Sicié

Journée internationale des forêts

Le 25 mars 2018 a eu lieu la quatrième édition de la Journée Internationale des forêts au Cap Sicié. Cette journée a fait découvrir aux citoyens les multiples fonctions de la forêt, de l'arbre et du bois. Des jeux et ateliers ont été proposés : confection de nichoirs à mésanges, ateliers de découverte de la faune et de la flore, balades commentées sur la gestion douce du massif, et également la projection de documentaires.

Depuis son lancement en France en 2014, la Journée Internationale des Forêts a sensibilisé plus de 100 000 personnes grâce aux 920 manifestations à l'échelle nationale.

D'autres journées ont également été proposées :

- Une journée de nettoyage du Cap Sicié avec l'association des Amis de Janas et du Cap Sicié.
- Des sorties « Découverte des histoires du massif » avec la Maison du Patrimoine de La Seyne-sur-Mer.

Sensibilisation auprès des touristes et des acteurs touristiques locaux

Au sein de l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée, chaque bureau d'information tourisme sensibilise les acteurs du territoire et les touristes au développement durable.

Les actions menées sont notamment les suivantes :

- Incitation des internautes et correspondants étrangers à télécharger les brochures via le site Internet www.tourismeprovencomediterranee.com afin d'éviter les impressions papiers et les envois par courriers postaux.
- Information des visiteurs sur le réseau de transports en commun et sur les itinéraires vélos.
- Mise à disposition de documents explicatifs de sensibilisation en matière de protection de l'environnement et de la santé comme : des brochures sur le tri sélectif ou « Mes éco-gestes en vacances ».
- Affichage dans les accueils de la charte comportementale « Être Écotouriste » et sur le site Internet.
- Des pages spéciales sont également réservées dans les supports de communication à l'exemple de la page « Bon gestes pendant mes vacances » dans la brochure « Loisirs et bon plan ».

Les bureaux de l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée accueillent chaque année un grand nombre de touristes et effectuent ainsi une large sensibilisation du public.



3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

La Métropole répond à cette finalité par la mise en œuvre des politiques suivantes :

- La politique de l'habitat.
- L'aide au logement.
- L'accessibilité des sites aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.
- L'accueil des gens du voyage.
- L'aide à l'insertion professionnelle.
- La prévention de la délinquance.
- La cohésion des quartiers de la Métropole.



LA POLITIQUE DE L'HABITAT

La mise œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire concourt à répondre à la finalité de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations. **Les principaux enjeux de la politique de l'habitat sont les suivants :**

- Travailler au maintien d'un équilibre démographique intergénérationnel.
- Maintenir les familles sur le territoire.
- Développer la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Lutter contre l'insalubrité et la vacance de longue durée, rénovation énergétique.
- Poursuivre le développement d'une offre de logements adaptée.
- Améliorer l'accès au logement des jeunes, des étudiants, des personnes handicapées et des plus démunis.
- Améliorer le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.
- Veiller à la qualité de l'habitat urbain (proximité des infrastructures de transport, de commerces, qualité du cadre de vie paysager et environnemental).

L'AIDE AU LOGEMENT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit les objectifs de production et de diversification de l'offre d'habitat pour répondre aux besoins des ménages. **Le PLH 2010-2016, prorogé jusqu'en 2021, met en œuvre des actions qui répondent aux enjeux de cohésion sociale et de solidarité entre les générations.**

Accompagner l'accès au logement des jeunes en formation, en premier emploi et en emploi saisonnier

La Métropole crée un observatoire territorial et partenarial du logement des étudiants. Labellisé par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), cet observatoire est la résultante d'une large démarche partenariale qui rassemble les acteurs impliqués dans la question du logement étudiant. **Véritable outil d'aide à la décision, il permettra une gestion concertée des logements existants et à créer.**

Plus concrètement, avec le soutien de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département du Var et de la Métropole, le CROUS de Nice-Toulon a lancé les études nécessaires à la réalisation de 200 logements dont pourront disposer les étudiants en 2022/2023.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est destiné à aider les ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement.

Anciennement géré par le Conseil départemental, la Métropole exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence sur son territoire et conduit ainsi le pilotage et la gestion du fonds de solidarité pour le logement.

Il s'agit de promouvoir la cohésion sociale et l'insertion durable via :

- **Des aides financières :**
 - Aides favorisant l'accès à un logement.
 - Aides pour le maintien dans un logement.
 - Aide pour l'accès et la maîtrise de l'énergie.
- **Des accompagnements socio-éducatifs liés au logement :**
 - Recherche d'un logement.
 - Insertion durable.
 - Maintien dans un logement adapté.
 - Prévention précarité énergétique.

Adapter le logement privé et public au handicap

À travers la signature de conventions opérationnelles, 13 bailleurs sociaux se sont engagés à produire des logements labellisés « Logement Service Plus ». Dans le cadre de ce label, **les personnes vieillissantes et/ou handicapées bénéficient d'un logement au sein duquel les déplacements et les besoins quotidiens sont facilités.**

En 2019, ce partenariat a permis la production de 31 logements adaptés UFR/PMR (Usagers en Fauteuil roulant/Personne à Mobilité Réduite) sur le territoire. Les opérations ont été conduites à Six-Fours-les-Plages, Le Pradet et Toulon. Depuis le début de la démarche, près de 220 logements sociaux adaptés sont totalisés sur le territoire de la Métropole.

La Conférence Intercommunale du Logement

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) impose aux établissements publics de coopération intercommunale ayant des quartiers prioritaires, **la création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).**

La CIL réunit les acteurs partenaires et a pour objet :

- D'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées à l'habitat.
- D'améliorer la mixité au sein du parc social.
- D'accompagner la mobilité des locataires et des salariés sur le territoire de la Métropole.
- De délibérer sur les objectifs d'attribution ou de mutation du patrimoine locatif social.
- De délibérer sur les modalités de gestion partenariale de demandes de logements sociaux.

En 2019, la CIL a voté les orientations et a défini les publics prioritaires sur le territoire métropolitain. Ces orientations permettront de décliner les engagements de chaque partenaire dans la future Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

L'ACCESSIBILITÉ DES SITES AUX PERSONNES HANDICAPÉES OU À MOBILITÉ RÉDUITE

La mission « accessibilité » a pour objet de garantir la continuité de la chaîne de déplacements pour tous les types de handicap : visuel, moteur, auditif, ou mental.

La chaîne de déplacements qui comprend : le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée afin de permettre l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Dans cette perspective, des actions sont menées en concertation avec les communes de la Métropole, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est l'instance de coordination de cette démarche.

En 2020, la Métropole compte 31 Établissements Recevant du Public (ERP) ayant fait l'objet de travaux d'accessibilité conformément à la loi « handicap » du 11/02/2005.

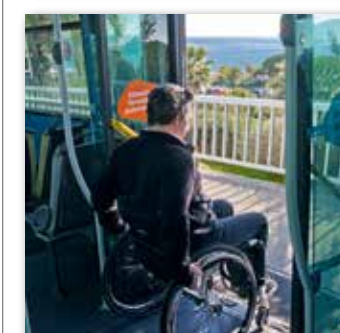
L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Depuis 2014, conformément au schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, des aires d'accueil et de grand passage ont été créées :

- L'aire de la Millonne à Six-Fours-les-Plages (14 emplacements).
- L'aire d'accueil au lieu-dit La Chaberte à La Garde (20 emplacements).
- Et une aire de grand passage à La Crau (équipement réservé pour l'accueil de groupes et à l'occasion de grands passages).

Les taux d'occupation pour l'année 2019 sont les suivants :

- 62,92% pour l'aire de la Millonne, soit près de 154 voyageurs.
- 90,91% pour l'aire de la Chaberte, soit près de 380 voyageurs.
- L'aire de Grand passage a été occupée durant 10 semaines d'été par 500 voyageurs en moyenne.



3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS



L'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

En matière d'insertion professionnelle les actions suivantes sont menées :

L'utilisation de la commande publique pour favoriser l'insertion professionnelle

En 2019, 353 personnes ont été embauchées spécifiquement dans le cadre de marchés de la Métropole utilisant un dispositif d'insertion (marchés d'insertion et marchés de prestations ou de travaux avec clause sociale) pour un volume de 96 472 heures d'insertion travaillées. **Le nombre de personnes embauchées a doublé entre 2018 et 2019.**

INDICATEUR	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de personnes embauchées	198	213	212	192	353

Le partenariat avec la Maison de l'Emploi de Toulon Provence Méditerranée

Ce partenariat a pour objet la mise en œuvre des actions en faveur du développement de l'emploi, de l'insertion et de l'économie :

- Accompagnement vers et dans l'emploi,
- Gestion de l'emploi et des compétences, clauses d'insertion sociale dans les marchés publics et privés, création et reprise d'entreprises, veille économique sur le Technopôle de la Mer.

Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE)

Dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, la Charte « Entreprises-Quartiers » est devenue le PAQTE. La Métropole a signé la nouvelle convention PAQTE 2020-2022 le 12 février 2020.

Le PAQTE a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi et le développement économique, social et culturel des habitants des quartiers prioritaires.

Ainsi, il s'agit pour la Métropole de sensibiliser les collégiens et les lycéens afin de mieux appréhender le monde de l'entreprise, en accueillant des stagiaires et en intervenant dans les établissements situés en quartiers prioritaires. En 2019, la Métropole a accueilli près de 60 stagiaires et s'est déplacée au sein de trois établissements scolaires aux fins de se présenter et de participer à des ateliers « Savoir-Être » et « Simulations d'entretiens d'embauche ».

La convention mentionne également le soutien apporté par la Métropole aux associations au titre du contrat de ville, dans le cadre du dispositif la Culture Vous Transporte, du dispositif Aide au Permis TPM, et la mobilisation d'outils favorisant l'égalité des chances dans les démarches de recrutement par le biais des clauses d'insertion dans les marchés publics.

L'aide au permis voiture pour les demandeurs d'emploi en lien avec plus de 80 auto-écoles

En 2019, 100 demandeurs d'emploi ou jeunes suivis en mission locale ont bénéficié du dispositif de l'aide au permis. Depuis 2012, près de 700 kits « mobilité » ont été remis aux bénéficiaires ayant obtenu leur permis de conduire. 5400 guides recensant les aides au financement du permis de conduire ont été diffusés.



Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le Fonds métropolitain d'aide Aux Jeunes est une compétence exercée par la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il s'agit d'une aide financière à destination des jeunes de 18 à 25 ans, permettant de favoriser l'insertion professionnelles des jeunes en situation de précarité, voire de marginalisation et de prévenir les risques d'exclusion économique et sociale.

Les aides accordées se présentent sous deux formes : des secours d'urgence (de nature à faire face à des besoins urgents) d'un montant maximum de 100 € et des aides mensuelles (liées à un projet d'insertion sociale et professionnelle) d'un montant maximum de 400 €.

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

La Métropole soutient plusieurs associations qui œuvrent dans les domaines de la sécurité et de la prévention de la délinquance :

- Des associations de médiation sociale et de tranquillité publique.
- Des associations de médiation et de prévention des violences faites aux femmes.
- Des associations de sécurité routière et de prévention des conduites addictives.



LA COHÉSION DES QUARTIERS DE LA MÉTROPOLE

Le contrat de ville intercommunal a été signé pour la période 2015-2020 et a été prolongé jusqu'en 2022.

Le contrat de ville identifie 13 quartiers prioritaires répartis au sein des communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde.

L'enjeu est d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers et de favoriser leur pleine intégration dans la Métropole. Les actions portent plus particulièrement sur : l'emploi et le développement économique, l'habitat, la mobilité, l'éducation, la prévention de la délinquance, la sécurité ou encore la rénovation urbaine.

Aux quartiers identifiés dans le cadre du contrat de ville, s'ajoutent 10 quartiers en veille dans lesquels des actions d'amélioration du cadre de vie sont également menées.

En articulation avec le contrat de ville, la Métropole a été retenue en 2016 en tant qu'intermédiaire pour la mise en œuvre d'un nouvel outil de la Commission Européenne « l'Investissement Territorial Intégré (ITI) » sur le Programme Opérationnel PACA FEDER FSE 2014/2020. Il s'agit d'un dispositif permettant de soutenir des projets d'investissement dans les quartiers prioritaires et les quartiers de veille pour favoriser le développement des activités et des emplois, améliorer l'employabilité des habitants, et augmenter le report modal sur les transports collectifs.



4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

La Métropole répond à cette finalité par la mise en œuvre des actions et politiques suivantes :

- L'accès à la culture.
- L'accès au sport.
- Le tourisme.
- Le sentier du littoral.
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Le développement des entreprises et la création d'emplois.
- L'enseignement supérieur et la recherche.
- Le réseau Très Haut Débit.

L'ACCÈS À LA CULTURE

La Métropole a pour objectif de démocratiser l'accès à la culture et favorise l'accès aux sites culturels par le biais d'une politique tarifaire avantageuse, par la mise à disposition de navettes gratuites, ou encore en facilitant l'accès aux personnes handicapées.



LE PÔLE - Arts en circulation

LE PÔLE vise l'accès des jeunes et de leurs familles aux programmes d'éducation artistique et culturelle et spectacles de l'aire métropolitaine. Les programmes du PÔLE se diffusent sur l'ensemble du territoire et également au-delà. En 2018, l'ancien « PôleJeunePublic » obtient un conventionnement : « Scène conventionnée d'intérêt national, Art en Territoire », pour une période de 4 ans (2018-2021) et change de dénomination pour devenir « LE PÔLE - Arts en circulation ». Les missions sont désormais élargies aux Arts du Cirque, aux Écritures contemporaines et aux Arts de la rue. En 2019, LE PÔLE fait l'acquisition d'un nouveau chapiteau dénommé « Le CAP », dans lequel des activités éducatives et culturelles de la Saison Cirque Méditerranée sont conduites. L'année 2019 marque également la création de la Saison Gatti avec l'intégration de la Bibliothèque du théâtre Armand Gatti (La Seyne-sur-Mer) au projet du Pôle. Elle devient un centre ressource territorial en matière d'éducation artistique et culturelle, un lieu d'écriture contemporaine pour le théâtre et les arts de la rue et le point d'ancrage des programmations dans l'espace public. En 2019, LE PÔLE a accueilli un total de 23 000 spectateurs (hors spectacles de rue).

INDICATEUR	2019
Nombre de spectateurs	23 000

Le Conservatoire TPM

Chaque année, près de 3700 élèves sont accueillis au sein des onze sites du territoire métropolitain. Le Conservatoire TPM propose une tarification modérée afin de **favoriser l'accès à l'apprentissage artistique**. D'une part, différents dispositifs en partenariat avec l'Éducation Nationale sont proposés afin de **sensibiliser et d'initier aux pratiques artistiques** à l'attention des plus jeunes. D'autre part, plus de **140 actions de diffusion gratuites** sont proposées au public. Ces diffusions incluent des concerts de professionnels, comme le Festival d'Automne dans le cadre de sa 6^{ème} édition en 2019 ou la saison de l'Orchestre symphonique et des artistes invités, mais aussi, des auditions, des conférences et des spectacles d'élèves. Enfin, le nouveau site du Conservatoire du Pradet livré en 2019 témoigne de la **priorité donnée aux performances énergétiques et à la qualité environnementale**.

Le Liberté - Scène nationale

Le théâtre Liberté a conduit au cours de l'année 2019, une programmation de spectacle vivant pluridisciplinaire de plus de 90 événements (danse, théâtre, musique, humour, cirque et lecture). Le théâtre a plus particulièrement accueilli en 2019 le spectacle équestre Zingaro et organisé la première Biennale des Arts numériques. Le théâtre développe également un accueil des publics en situation de handicap : audiodescription, adaptation en langue des signes, visites tactiles du théâtre, rencontres avec les artistes. **L'établissement a d'ailleurs obtenu le label « Tourisme et handicap »**. D'autre part, **le Liberté recommande la prise de moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle pour se rendre au théâtre**.

Lors de la saison estivale 2019, un total de 135 000 spectateurs a été recensé.

INDICATEUR	2019
Nombre de spectateurs	135 000

Châteauvallon - Scène nationale

La programmation est répartie sur trois salles : un théâtre couvert de 405 places, un amphithéâtre extérieur de près de 1200 places, la scène du Baou de 90 places et sur l'ensemble du site en plein air. La programmation est centrée sur le spectacle vivant : théâtre, cinéma, cirque, musique et danse. Le site conduit également des actions régulières en faveur des « publics empêchés », des centres sociaux, des écoles primaires, des collèges et des lycées du territoire. Une politique tarifaire adaptée est proposée pour l'ensemble de la programmation, des rencontres et des ateliers.

Châteauvallon et le Théâtre Liberté sont d'autre part labellisés Scène Nationale depuis fin 2015. Châteauvallon s'est vu attribuer en 2019 le label « Architecture remarquable ».

Au cours de l'année 2019, 43 580 personnes ont assisté aux représentations.

INDICATEUR	2019
Nombre de spectateurs	43 580



La villa Noailles Centre d'art d'intérêt national et la villa Tamaris Centre d'art

La villa Noailles et la villa Tamaris développent la gratuité de toutes leurs actions : les expositions sont en accès libre, ainsi que des visites guidées des bâtiments, des expositions et des ateliers pour les enfants.

La villa Tamaris accueille depuis 2003 le Festival International de la Photographie L'Œil en Seyne. Depuis 2003, la Métropole est le partenaire public majeur de la villa Noailles et du Festival International de la Mode et de la Photographie. **Du 25 au 29 avril 2019, la villa Noailles a organisé la 34^{ème} édition du Festival international de Mode, de Photographies et d'Accessoires de mode à Hyères.**

De plus, de fin juin à fin septembre 2019, se sont déroulées la 4^{ème} édition du concours international d'architecture d'intérieur à Toulon et la 14^{ème} édition du festival international de Design à Hyères.

Dans ce cadre, en collaboration avec l'Hôtel des Arts, le festival de Toulon accueillera en 2021 la première grande exposition des collections design du Centre Pompidou, musée national d'art moderne.

Au cours de l'année 2019, la villa Noailles a accueilli près de 101 520 visiteurs et la villa Tamaris plus de 22 700 personnes.

INDICATEUR	2019
Villa Noailles - Nombre de visiteurs	(près de) 101 520
Villa Tamaris - Nombre de visiteurs	(plus de) 22 700



4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



■ Saison Picasso

Le musée d'Art de la ville de Toulon a accueilli du mois d'octobre 2019 jusqu'en février 2020 l'exposition exceptionnelle « Picasso et le paysage méditerranéen ». Dans ce cadre, les pôles culturels de la Métropole ont proposés plusieurs rendez-vous autour du maître espagnol : de la peinture à la villa Tamaris, de la musique au Conservatoire, un Théma au Liberté et des clichés intimes à la Maison de la Photographie durant toute la saison.

■ L'Opéra TPM

L'Opéra TPM d'une capacité de 1300 personnes, est géré par la Métropole depuis 2003.

Avec une programmation diversifiée, l'Opéra figure parmi les grandes institutions lyriques européennes. L'Opéra propose des représentations lyriques, des concerts, des ciné-concerts, des spectacles de danse et de théâtre. **Des dispositifs sont également consacrés au jeune public** avec des représentations pour les scolaires et des visites.

En matière d'enregistrement, l'année 2019 a débuté avec l'attribution du prestigieux Prix de l'Académie Charles Cros pour l'enregistrement DVD de la création Wonderful Town de Bernstein qui avait eu lieu sur la scène toulonnaise en 2018.

En 2019, l'Opéra a recensé 83 091 visiteurs.

INDICATEUR	2019
Nombre de spectateurs	83 091



■ L'Hôtel des Arts TPM **NOUVEAUTÉ**

L'Hôtel des Arts à Toulon est devenu métropolitain au 1^{er} janvier 2020. Le bâtiment offre, depuis 1999, des espaces de découverte de l'art contemporain dans lesquels se succèdent des expositions temporaires d'artistes de renom national et international. **Son rayonnement dans le domaine des arts visuels en fait une véritable vitrine dans le paysage culturel territorial.**

Les expositions programmées seront ouvertes au public à partir de mi-juillet 2020. Les expositions seront ponctuées de visites commentées grand public et d'ateliers de création jeune public notamment réalisés à partir de matériaux de récupération.

De plus, la Métropole a fait le choix d'ouvrir la programmation artistique au domaine du design et aux arts décoratifs. Dans cet esprit, un partenariat a été noué avec le Centre Pompidou Paris. À compter de 2021 et pendant trois ans, l'Hôtel des Arts accueillera du mois de juin à novembre une exposition design conçue en grande partie à partir des collections de l'établissement public national.

■ La Galerie du Canon TPM **NOUVEAUTÉ**

La Galerie du Canon a rejoint en 2020 les équipements culturels gérés par la Métropole. Ce lieu d'exposition d'art contemporain fait perdurer l'esprit que lui ont donné ses fondateurs : **présenter des artistes contemporains confirmés, développer une politique de promotion et de soutien à la création dans les disciplines artistiques les plus variées.** Dotée d'un espace d'exposition de 250m² en cœur de ville de Toulon, la Galerie du Canon TPM s'inscrit dans la dynamique du quartier en renouveau qu'est la Rue des Arts et accueille un large public.

■ La Maison du Patrimoine **NOUVEAUTÉ**

La Maison du Patrimoine a été inaugurée le 28 février 2020. **L'établissement abrite 500m² d'espaces muséaux innovants sur le thème du patrimoine métropolitain culturel et scientifique à la fois passé et contemporain.**

L'originalité du lieu est de proposer un véritable parcours de découverte immersif. Cette scénographie invite le visiteur à découvrir et à accéder aux connaissances en s'immergeant, en jouant, en expérimentant. Le visiteur devient ainsi acteur de sa visite. La Maison du patrimoine propose au public des expositions, visites guidées, conférences et ateliers.



■ L'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée (ESADTPM)

L'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée a accueilli pour l'année scolaire 2019-2020 169 élèves en cursus diplômant. L'ESADTPM délivre les diplômes suivants : le Diplôme National d'Arts (DNA) option Art, le Diplôme National d'Arts (DNA) option Design et le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) valant grade de Master. **Ces diplômes ouvrent aux étudiants des ponts vers l'enseignement supérieur artistique national et européen.**

Parallèlement aux enseignements en cursus diplômant, **l'ESADTPM propose des ateliers de pratiques amateurs.** Les thématiques des ateliers sont les suivantes : photographie numérique et argentique, terre-céramique, sculpture sur bois, dessin, peinture, gravure, reliure, histoire de l'art. Durant l'année scolaire 2019-2020, 246 adultes et 46 enfants y ont participé.

En 2020, l'ESADTPM s'installe dans les locaux du quartier de la créativité et de la connaissance Chalucet à Toulon.

■ Les Journées Européennes du Patrimoine **NOUVEAUTÉ**

En fin d'année 2019, ont eu lieu les Journées Européennes du Patrimoine. Des visites et ateliers en accès libre et gratuits ont notamment été proposés au sein des équipements métropolitains suivants : villa Noailles, villa Tamaris, Théâtre Liberté, Châteauvallon, Opéra TPM et au Salin des Pesquiers.

■ Le dispositif « La culture vous transporte »

Ce dispositif consiste à mettre à disposition de groupes constitués d'au moins quinze personnes **des navettes gratuites** (bus et bateaux) pour se rendre dans les établissements culturels de la Métropole.

En 2019, 343 navettes ont été mobilisées.

■ Visites audio-guidées

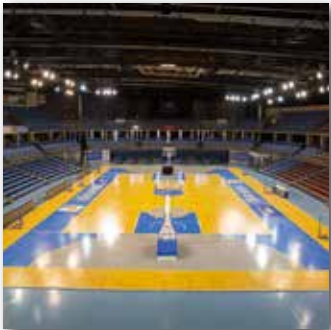
La Métropole invite les citoyens à découvrir les richesses du territoire grâce à des visites audio-guidées en ligne sur son site Internet. Les audio-guides décrivent les sites et quartiers, tels que : les châteaux, les églises, les bâtiments à l'architecture remarquables, les espaces naturels, les jardins ou encore les sites insolites.

■ Soutien auprès des structures associatives

La Métropole accompagne les structures associatives à l'animation culturelle du territoire et, plus particulièrement, pour l'organisation de festivals, spectacles et ateliers de sensibilisation des pratiques artistiques.



4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



L'ACCÈS AU SPORT

La Métropole promeut le sport à tous les âges et dans tous les milieux, en considérant l'activité sportive comme un élément important de l'éducation, de la culture, de la santé et de l'intégration sociale.



La Métropole participe à l'entretien et à la gestion des équipements sportifs suivants :

Le complexe sportif Léo Lagrange à Toulon

Avec l'organisation de la Coupe du Monde Féminine de Football en France en juin 2019, le complexe sportif a accueilli le 4 mai une étape de la tournée promotionnelle pour les 5-14 ans, en partenariat avec la Ligue Méditerranée, afin de sensibiliser le public à la pratique féminine du football.

INDICATEUR	Fréquentation annuelle moyenne
Nombre de pratiquants	220 000

Le vélodrome à Hyères

Dans le cadre du dispositif « Savoir rouler » (avril à juillet 2019), les publics suivants ont été sensibilisés au vélodrome :

- Des associations de quartiers.
- Des établissements scolaires : 200 élèves de CM1 et CM2 (public ciblé par le plan vélo du gouvernement) de trois écoles de la ville d'Hyères.
- Des centres de loisirs d'Hyères.

INDICATEUR	Fréquentation annuelle moyenne
Nombre de pratiquants	50 000

La base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau

Le dispositif « Savoir nager » permet aux enfants de 3 à 6 ans et à leurs parents de se familiariser avec le milieu aquatique et d'acquérir les réflexes et les bonnes techniques pour prévenir les noyades. Le concept est basé sur des vidéos pédagogiques du ministère des sports.

INDICATEUR	Fréquentation annuelle moyenne
Nombre de pratiquants	70 000

Le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

Cet équipement sportif accueille toute l'année des scolaires, une trentaine d'associations incluant des associations de sport adapté (public handicapé) et la faculté des sciences du sport de l'Université de Toulon (UFR STAPS).

INDICATEUR	Fréquentation annuelle moyenne
Nombre de pratiquants	180 000

Le Palais des Sports TPM à Toulon **NOUVEAUTÉ**

Le Palais des Sports, dont la gestion a été confiée au 1^{er} janvier 2020 à la Métropole, est un complexe polyvalent constitué : d'une salle omnisports homologuée pour recevoir des compétitions nationales ou européennes (hand, tennis, escalade, volley, basket, etc.), d'un gymnase d'entraînement pour la pratique des disciplines scolaires et des compétitions de niveau national, ainsi que des salles de gymnastique, d'arts martiaux, mur d'escalade, salle de pans pour escalade, de musculation, de cardio-training et de fitness. Le Palais des Sports accueille des scolaires, pratiquants, clubs, associations et professionnels.

La Métropole organise des événements sportifs dans les disciplines suivantes : le rugby et le handball dans le cadre des missions d'intérêt général, la voile :

Le rugby

Avec le Rugby Club Toulonnais (RCT), des missions d'intérêt général sont conduites :

• Les entraînements délocalisés :

Les entraînements, ouverts au public, sont suivis d'une séance de dédicaces à destination des enfants. Des séances ont ainsi été organisées en 2019 notamment à Toulon, La Crau, La Garde, Hyères, La Valette-du-Var et Carqueiranne.

• Initiation rugby et Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Ces stages à destination des enfants de 9-10 ans encadrés par les formateurs du club RCT ont pour objectif de les familiariser à la pratique du rugby et au respect des règles et des valeurs propres à ce sport. 20 séances ont eu lieu en 2019 avec les ALSH et un tournoi final le 15 mai a réuni tous les participants au Vallon du Soleil.

• Ma rencontre avec le RCT et Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Au cours du mois de juillet 2019, les enfants des ALSH ont été invités au stade Léo Lagrange afin d'assister à un entraînement de l'équipe professionnelle et suivre une séance de dédicaces.

• Journées caritatives :

La Métropole a participé aux actions caritatives « Octobre rose » et « Course contre la faim » avec la présence de quelques joueurs et également au tournoi de rugby TPM Seven U aux côtés des étudiants.

Le handball

Avec le Toulon Saint-Cyr Var Handball, des missions d'intérêt général sont conduites :

• Le tournoi de handball avec les Accueils de Loisirs Sans Hébergement au stade Léo Lagrange et au complexe de l'Estagnol suivi d'une séance de dédicaces en 2019.

• Le Challenge TPM

Les jeunes licenciés de handball des clubs du territoire métropolitain sont conviés au Palais des Sports lors des rencontres de D1 pour effectuer des petits matchs à la mi-temps. Des étudiants sont également invités en tribune.

• Le Cycle initiation handball avec les clubs

Des joueuses professionnelles ont apporté leur expertise technique aux enfants de l'école de handball de La Crau.

Action commune Rugby Club Toulonnais et Toulon Saint-Cyr Var Handball en faveur du public étudiant

Une conférence sur les métiers du sport de haut niveau a été organisée en novembre 2019 au campus de l'université de la Garde avec des intervenants des deux clubs professionnels.

La voile

La Métropole a accueilli en partenariat avec la ville d'Hyères, la 6^{ème} étape du Tour Voile les 18 et 19 juillet 2019 à Hyères. À cette occasion La Métropole en partenariat avec la société IXIO, a engagé un bateau aux couleurs du Team Réseau IXIO/Métropole TPM. L'équipage, en partie composé de jeunes de la Métropole issus de la filière de formation sportive voile mise en œuvre par les principaux clubs nautiques du territoire, a fini 3^{ème} au classement général.

D'autres activités sportives sont soutenues par la Métropole notamment par l'attribution de subventions.

La Métropole apporte également son soutien au tissu associatif sportif en matière de formation et aux athlètes de haut niveau.



4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



LE TOURISME

La Métropole s'investit en matière d'attractivité touristique. **Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée a été créé et met en œuvre la politique touristique du territoire**, plus particulièrement en matière : d'accueil, d'information, de promotion, de communication, d'animation des professionnels et de commercialisation.

Les offices de tourisme du territoire sont les points d'accueil et d'information du public, des touristes et des croisiéristes.

Des guides touristiques sont mis à disposition des offices de tourisme et des mairies en matière de culture, transport, environnement, grands projets et ouverture maritime, (plan touristique du territoire « Monsieur Z », plan « Escalade à Toulon Provence Méditerranée », guide « Sentier du littoral », ou encore le guide « Les Salins d'Hyères »).

Le nouveau site Internet de l'office de tourisme www.tourismeprovencemediterranee.com a été mis en ligne au cours de l'année 2019.

De plus, l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée a obtenu, en 2019, le label « Qualité tourisme ». Ce label récompense les offices au regard des critères suivants : un accueil personnalisé ; une information qualifiée, claire et précise ; un personnel compétent et à l'écoute ; un lieu confortable ; une prise en compte des avis et un traitement des réclamations ; une amélioration continue des services et des prestations.

La Métropole participe à l'organisation des manifestations nautiques, notamment la Sailing World Cup à Hyères, la Louis Vuitton America's Cup World Series, le Tour de France à la Voile.

La Métropole est également partenaire des réseaux professionnels de tourisme d'affaires.

INDICATEUR	2019
Nombre de visiteurs	668 304

Zoom sur le suivi de la qualité des eaux de baignade en saison estivale

La Métropole renouvelle à chaque saison estivale le suivi de la qualité des eaux de baignade. **L'enjeu est de protéger la santé des populations et de préserver le cadre de vie.** Ainsi, la Métropole met à disposition des communes de son territoire des outils pour suivre de façon préventive la qualité des eaux de baignade et pour optimiser les interventions en cas de suspicion de pollution. Ces mesures complètent celles établies par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

LE SENTIER DU LITTORAL

Le sentier du littoral s'étend de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères sur un linéaire de 47 km. Le sentier permet aux habitants et aux visiteurs un libre accès au littoral et au patrimoine naturel (faune, flore, géologie) et historique (notamment l'architecture militaire).

La Métropole est compétente en matière de mise en accessibilité du sentier et conduit des travaux de réhabilitation, de mise en sécurité et de pose de signalétiques adaptées.

La Métropole veille à l'intégration paysagère des aménagements au regard des sites traversés et à la protection des milieux. Les mesures suivantes sont notamment conduites :

- Choix de matériaux spécifiques : poutres en chêne naturel non traitées, poteaux en châtaignier non traités, pierres issues d'un approvisionnement local.
- Renouvellement des panneaux de signalétique en bois par des matériaux en bois issus de forêts gérées durablement.
- Propreté des chantiers.



- Nettoyage du littoral : évacuation de vestiges béton ou d'épaves échouées de bateaux lors des travaux.
- Lutte contre les espèces invasives : arrachage d'agaves en régie, lutte contre le sénéçon.
- Opérations de revégétalisation : stabilisation des talus, intégration de dispositifs de parade avec projection hydraulique de graines d'espèces locales, plantations d'espèces locales pour fermer des accès.
- Mise en défens d'espèces protégées.
- Inventaires faune / flore en milieux terrestres et aquatiques en préalable aux travaux ainsi qu'après leur achèvement.

De plus, quand le contexte d'aménagement du sentier du littoral le permet (topographie, géologie, maîtrise foncière, accords des propriétaires privés) **des solutions de déport du sentier du littoral sont recherchées et privilégiées** dans une logique d'adaptation douce au changement climatique et afin d'éviter l'artificialisation du littoral avec l'emploi de parois bétons ou de parades grillagées.

Le guide du sentier du littoral mis à disposition du public recense près d'une vingtaine de randonnées de découverte et sportives. Il est associé à une newsletter bimensuelle transmise par voie dématérialisée qui informe les usagers du niveau de praticabilité des itinéraires.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Depuis 2014, un nouveau service « sans contact » est déployé à l'échelle de la Métropole. Ce site mobile d'information nommé « easy-TPM », est accessible grâce à des puces sans contact situées dans les arrêts de bus et sur les lieux remarquables du territoire (lieux touristiques, culturels et patrimoniaux). Le site mobile fournit à l'utilisateur : une description du lieu (textes explicatifs, photos, audios, vidéos) et le détail des activités localisées sur le site ou à proximité.

LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Dans le cadre de la compétence développement économique, la Métropole aménage de nouvelles Zones d'Activités Économiques (ZAE). **Les ZAE ont pour objet de favoriser le développement des entreprises et la création d'emplois.**

L'aménagement des ZAE prend en compte la nécessité d'accroître le développement économique du territoire et d'optimiser l'usage des surfaces foncières (niveau qualitatif, cadre de vie, densité des ouvrages). Il s'agit ainsi de localiser de manière préférentielle certaines activités permettant un développement cohérent de l'activité économique (« la bonne activité au bon endroit ») **et notamment d'accueillir des activités respectueuses de l'environnement et du cadre de vie.**

La Métropole gère 65 Zones d'Activités Économiques (ZAE) et en aménage de nouvelles afin de favoriser :

- La croissance des entreprises et la création d'emplois par filières.
- Le développement économique de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire.

La ZAE de La Grande Chaberte à La Garde

Depuis 2015, l'usine TRANSFIX/Groupe CAHORS d'équipements pour la transformation et la distribution d'électricité Moyenne Tension a déménagé sur le site de la ZAE de la Grande Chaberte à La Garde. Cela a permis à **300 salariés qualifiés de continuer à travailler** sur le territoire. À proximité, un autre espace d'un hectare permettra **prochainement l'implantation d'un autre ensemble immobilier industriel** pour la production et le négoce de produits métallurgiques.

Le Parc d'Activités Marines à Saint-Mandrier-sur-Mer

Une reconversion porteuse d'avenir qui accueille aujourd'hui 15 entreprises sous-traitantes dans le domaine de la réparation et de la maintenance de la filière « Grande Plaisance ». À ce jour, près de 150 emplois directs dans le secteur de la réparation navale ont été créés ou maintenus par les entreprises installées sur le site. Au-delà des emplois directs, près de 200 salariés supplémentaires (sous-traitants extérieurs) sont employés durant les périodes de forte activité.

Afin d'accueillir de nouvelles entreprises artisanales de la filière grande plaisance, des travaux de réhabilitation des derniers locaux inoccupés et vétustes de l'hôtel d'entreprises de l'ancienne base aéronavale « Espaces d'activités Sainte Sophie » sont en cours d'étude. En parallèle, les travaux d'aménagement extérieurs de la future plateforme d'activités mutualisée pour les entreprises installées ont démarré.



4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



À l'ouest du territoire métropolitain

Une extension de zone d'activités de 5 ha est prévue dans la continuité du parc d'activités de La Millonne à Six-Fours-les-Plages. La réalisation de cette nouvelle ZAE Prébois est actuellement en cours. Elle permettra aux entreprises productives (industrie, artisanat, services à l'industrie) de s'implanter dans l'une des 65 ZAE de la Métropole connectées au réseau Très Haut Débit.

La charte de commande publique responsable à destination des opérateurs économiques

Depuis 2019, la Charte TPE/PME (Charte varoise pour une commande publique responsable, dynamique et accessible à l'économie locale) promeut :

- Un accès facilité des TPE et PME à la commande publique.
- La préservation de l'équilibre financier des entreprises.
- Et la réalisation d'achats performants et responsables.

Ces objectifs se déclinent concrètement grâce à la mise en œuvre de mesures de simplification des consultations, d'adaptation des procédures au tissu économique local, à la détection des offres anormalement basses, et au développement et à la prise en compte des aspects durables de l'achat.

Promotion des activités du territoire

• Salon Euronaval

Du 23 au 26 octobre 2018, la Métropole a participé au Salon « Euronaval » au Bourget. Euronaval est le rendez-vous mondial des technologies navales innovantes. La participation de la Métropole à ce salon a permis la promotion des projets du territoire notamment en valorisant l'écosystème « Défense » de la Métropole, un des piliers de l'économie métropolitaine génératrice de compétitivité, d'emplois et de croissance. Ce salon a confirmé l'intérêt porté au Technopôle de la Mer avec près de 30 contacts.

• Salon Var Up

Le 21 mars 2019 se tenait le salon Var Up à Toulon. Le salon Var Up réunit depuis 17 ans créateurs, entrepreneurs, cédants-repreneurs, décideurs politiques et économiques, étudiants, et demandeurs d'emploi. Le thème retenu pour l'édition 2019 était « Entreprise & transition énergétique ». La Métropole a présenté lors de ce salon ses projets menés en faveur de la transition énergétique, du développement durable et plus largement l'offre métropolitaine en matière de développement économique et d'innovation.

• Salon SIMI

Le Salon SIMI, événement de référence pour les acteurs de l'industrie immobilière, rassemble chaque année des professionnels, des sociétés et des collectivités représentant l'intégralité de l'offre immobilière et foncière (bureaux, immobilier commercial de centre-ville, immobilier logistique et d'activités, immobilier commercial, ...). La Métropole participe depuis bientôt 10 ans à cet événement afin de promouvoir le territoire et encourager l'implantation et le développement d'entreprises. En 2019, la présentation s'articulait autour de la ville d'Hyères et du projet de technopôle de la santé et de la silver économie, de la ville de Toulon avec les Halles et le projet emblématique Mayol-Pipady. Concernant l'ouest du territoire, un focus sur le Technopôle de la Mer a été présenté.

• Salon SILVER ECONOMY EXPO

En novembre 2019, la Métropole a participé au salon Silver Economy Expo à Paris. La Silver économie est l'économie du bien et du mieux vieillir. Elle se décline dans de nombreux secteurs d'activités : confort et sécurité, santé et prévention, actes de la vie quotidienne, tourisme et culture. Lors de ce salon la Métropole a présenté son offre basée sur la qualité de vie du territoire et un écosystème « Santé » performant, avec en particulier le projet de technopôle de la santé au sein de la ZAE du Roubaud à Hyères.

• Salon Viva Technology **NOUVEAUTÉ**

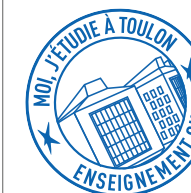
Le salon Viva Technology est consacré à l'innovation technologique et aux start-ups. Cet événement créé en 2016 se tient annuellement à Paris. Le salon réunit les start-ups, investisseurs, exécutifs, étudiants et accueille également le grand public. La Métropole a participé à cet événement du 16 au 18 mai 2019 avec 6 start-ups du territoire sur une surface commune de plus de 300 m² et au côté de grands noms mondiaux de cette nouvelle économie tels que Facebook, Google, Alibaba, Citroën, L'Oréal ou LVMH.



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'action de la Métropole en matière d'enseignement supérieur porte sur les volets suivants :

- **Le soutien des établissements locaux** tels que les universités ou les écoles d'ingénieurs. L'ensemble des établissements représente 14 000 étudiants.
La Métropole a plus particulièrement soutenu la candidature de l'ISEN YNCRÉA MÉDITERRANÉE dans le cadre de l'Appel à Projet européen H2020 INTERCONNECT (Smart territoires et smart cities). Ce projet prévoit l'implantation de solutions numériques afin d'ajuster la consommation électrique des bâtiments en fonction des besoins du réseau électrique et de favoriser l'intégration des énergies renouvelables. **Le territoire de déploiement et d'expérimentation est celui de la Métropole.** Les partenaires du projet sont Enedis, Engie, Trialog, Bouygues immobilier, TPM, Parc national de Port-Cros, EDF, Capenergies et l'ISEN YNCRÉA MÉDITERRANÉE qui en est le porteur.
- **Le concours à une offre de formation adaptée en concertation avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Sous sa marque fédératrice « Toulon, Enseignement Sup », marque déposée par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du territoire, la Métropole et ses partenaires proposent une offre de formation adaptée aux filières de développement du territoire et des actions de valorisation de l'enseignement supérieur métropolitain.
- **Le soutien de la vie étudiante** par des aides financières, sa présence lors d'événements organisés par les associations d'étudiants et l'amélioration de l'offre de logements étudiants. La Métropole a notamment poursuivi la création de **l'Observatoire territorial du logement étudiant.**
La Métropole soutient des projets étudiants solidaires comme le tournoi MUCOF00T, tournoi de football à destination des étudiants et du tout public dont les fonds sont reversés à l'association « Vaincre la mucoviscidose ».



LE RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement numérique, la Métropole met en place et commercialise le réseau de télécommunication TPM Très Haut Débit (THD83) afin de répondre aux besoins des acteurs publics et des entreprises du territoire en proposant des débits adaptés à leurs besoins. Les usages liés à Internet sont aujourd'hui devenus courants : emplois de messageries, de forums, de réseaux sociaux, de la téléphonie, de la visiophonie sur Internet, du e-commerce, des opérations bancaires ou encore des téléchargements. **Ainsi, le réseau permet aux acteurs publics et aux entreprises du territoire de développer des services innovants basés sur une connexion à Très Haut Débit.** Le réseau dessert plus de 200 sites publics (sites universitaires, hôpitaux publics, bâtiments et équipements publics) et plus de 65 Zones d'Activités Économiques du territoire métropolitain.



5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Métropole répond à cette finalité par la mise en œuvre des politiques suivantes :

- La gestion des déchets produits.
- Le développement de bâtiments et d'entreprises d'avenir.
- Le développement de pratiques agricoles et aquacoles responsables.

LA GESTION DES DÉCHETS PRODUITS

La gestion des déchets ménagers et assimilés exercée par la Métropole comporte les volets suivants :

- La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
- La prévention afin de réduire les quantités de déchets, de limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements.

La Métropole conduit les opérations de **collecte des déchets** en porte à porte en bacs individuels ou collectifs. La gestion des points d'apport volontaires équipés de bacs à verre, carton papier et flacons en plastique est déléguée au SITTOMAT.

Le traitement des déchets ménagers et assimilés qui proviennent des collectes en porte à porte, des points d'apports volontaires ou des déchèteries, est pris en charge par le SITTOMAT à l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon-Lagoubran et dans les différents sites spécialisés et sous contrat avec le SITTOMAT.

La prévention relève de la Métropole, qui a lancé en 2019 l'élaboration du Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Le programme tiendra compte des préconisations et des objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets à savoir :

- **Faire évoluer les comportements** en s'appuyant sur la connaissance des coûts analytiques.
- **Prévenir et réduire les déchets** : dans les Programmes Locaux, par une gestion locale des déchets verts, la réduction de 10% des quantités de déchets en 2025 par rapport à 2015, la réduction des déchets d'activités économiques collectés avec les déchets des ménages.
- **Favoriser le réemploi** : développer des sites de réemploi, utiliser les matières recyclées ou issues du réemploi, soutenir les filières de réemploi, augmenter de 10% la quantité de déchets destinée à la réutilisation, recycler et valoriser les déchets de chantiers.
- **Renforcer le tri à la source et mieux valoriser la matière** notamment pour les biodéchets, le plastique, la valorisation des déchets pour atteindre un taux de valorisation de 65% en 2025, valoriser les mâchefers à 90% en 2025.

Pour réduire les quantités de déchets collectées, des campagnes de sensibilisation des citoyens sont notamment effectuées grâce aux ambassadeurs du tri.

Pour favoriser le réemploi, la Métropole a réalisé en 2019 une étude de faisabilité concernant la création d'une ressourcerie. Ce site de valorisation permettra de trier, réparer et valoriser les apports volontaires des citoyens. De plus, un pôle de valorisation est étudié au Pradet afin de stocker et échanger les objets et matières réutilisables déposés par les administrés.

Pour renforcer la valorisation matière des biodéchets, la Métropole en partenariat avec le SITTOMAT continue la distribution de poulailleurs et de composteurs. En 2018-2019, les déchets putrescibles représentent 28% des tonnages d'ordures ménagères.

Bilan 2019

- **Ordures Ménagères résiduelles collectées et traitées en 2019** : 170 478 tonnes, soit -4,8% par rapport à 2018.
- **Collecte sélective 2019** : 26 305 tonnes soit un léger recul (-1%) par rapport à 2018.
- **Pourcentage global de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés** : 50,37%.
- **Production énergétique de l'Usine de Valorisation** : 124 268 MW d'électricité et 33 990 MW de chaleur.



NOUVEAUTÉ



LE DÉVELOPPEMENT DE BÂTIMENTS ET D'ENTREPRISES D'AVENIR

La Métropole s'investit dans la construction de bâtiments exemplaires en matière de consommation énergétique et d'aménagement.

Chalucet : Quartier de la Créativité et de la Connaissance

Le nouveau quartier Chalucet en centre-ville de Toulon accueille :

- Une médiathèque de 5000 m² et 70 000 ouvrages, avec sa chapelle historique transformée en espace d'exposition et un café culturel.
- La Maison de la Créativité de 5400 m² accueillant l'école de commerce Kedge Business School, l'école internationale d'architecture intérieure et design Camondo Méditerranée ainsi que des espaces partagés destinés aux étudiants.
- Les Beaux-Arts (6400 m²), le bâtiment de l'École Supérieure d'Art et de Design TPM et de TVT Innovation, avec des espaces partagés pour les entreprises du numérique.
- Le Jardin Alexandre 1^{er}.
- Les services sociaux du Conseil départemental du Var sur les sites Lazare Carnot et Vincent Allègre.
- Les logements « la Voile Blanche » réalisés par Icade.



Le site a été **reconnu Écocité et labellisé ÉcoQuartier** par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et le ministère de la Transition écologique et solidaire. Ce label récompense l'exemplarité environnementale du projet tout comme la volonté de développement urbain durable et la transition écologique du territoire métropolitain.

Le label **Bâtiments Durables Méditerranéens** a également été attribué pour les Beaux-Arts et la médiathèque, en particulier pour leur architecture bioclimatique favorisant les performances énergétiques et l'installation de nichoirs pour les martinets noirs, une espèce protégée en France.

Enfin, le quartier Chalucet a obtenu le label argent de la démarche « **Quartier Durable Méditerranéen** ». Les habitants bénéficieront ainsi des nombreux avantages d'un quartier durable : cadre de vie agréable, mixité de fonctions (habitat, équipements publics, équipements d'enseignement supérieur), équipement de mobilité durables, présence d'espaces naturels de qualité avec le jardin Alexandre 1^{er} et d'une biodiversité préservée.

La rénovation des Halles du centre-ville de Toulon

Les anciennes Halles municipales ou « Halles Raspail » sont situées au cœur du centre ancien de Toulon. Inaugurées en 1929 pour accueillir le marché couvert, puis fermées en 2002, les halles sont un lieu de vie historique du cœur de ville. La rénovation des halles prévue en 2019/2020 prévoit une offre commerciale centrée sur la qualité des produits et la convivialité. Ce projet de réhabilitation participera ainsi à l'attractivité du centre ancien et favorisera la création de nouveaux commerces autour de la place Raspail.



5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



L'aménagement du site Montéty **NOUVEAUTÉ**

Le site Montéty accueillera prochainement :

- Au nord, l'**Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé** avec ses 1200 étudiants. Ce futur bâtiment regroupera, les différents sites de l'institut, actuellement éclatés dans le Var à proximité des grands hôpitaux publics civils et militaires de Sainte-Musse et de Sainte-Anne et de leurs plateaux techniques de très grandes qualités.
- Au sud, le **projet Edouard Denis**, avec un concept d'accueil et d'espaces partagés innovant : un hôtel, des bureaux traditionnels, des administrations publiques et un concept original et inédit sur le territoire d'espaces partagés.
- Le cœur du site sera composé d'un **îlot végétalisé**.

Le site Montéty sera relié à la ville haussmannienne et son centre historique grâce à une passerelle réservée aux modes de déplacement doux.



Le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

Inauguré en février 2015, intègre dans sa conception des mesures de développement durable :

- L'eau chaude des sanitaires est produite grâce à des capteurs solaires présents sur les toits.
- Les toitures sont végétalisées afin de favoriser l'inertie thermique.
- Le local à vélos et les aménagements piétons favorisent la desserte par des moyens de transport doux.

Le Technopôle de la Mer à Ollioules

L'offre d'espaces d'activités et de services du Technopôle de la Mer est aujourd'hui en phase de consolidation afin de **permettre l'accueil et le développement d'entreprises innovantes, de laboratoires et de centres de formation**. Naval Group s'y est installé en début d'année 2016 ainsi que des entreprises prestataires créant un véritable écosystème. Outre une demande exogène qui se renforce avec des projets d'implantation d'entreprises, un intérêt marqué de groupe immobilier sur des opérations combinées et complexes est observé.

Pour l'année 2019, la seule demande d'extension des entreprises présentes sur le site est estimée à plus de 3000 m² (Naval group, Scalian, System Factory). Le groupement ICADE / ALTAREA COGEDIM devrait entamer dès le second semestre 2020, un programme de locaux de bureaux de plus de 8000 m², aujourd'hui en grande partie pré-commercialisé.

L'ensemble des opérations envisagées à l'instar des bâtiments existants visent la performance énergétique et environnementale.

Le site de Brégaillon à La Seyne-sur-Mer

De par son accès à la mer, la base marine du Technopôle de la Mer, constituera à moyen terme un **pôle scientifique de premier ordre** avec la présence de l'Ifremer. Cette dynamique sera prochainement renforcée par l'implantation d'une plateforme sous-marine scientifique pluridisciplinaire du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS).

Démarche Bâtiments Durables Méditerranéens

La Métropole s'appuie sur la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) pour la conception des futurs bâtiments.

Cet outil de gestion accompagne les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre pour :

- L'intégration du bâtiment dans le site.
- Favoriser le bioclimatisme.
- Minimiser l'impact des matériaux.
- Réduire les consommations d'eau et d'énergie.
- Préserver le confort et la santé des occupants.

La démarche BDM permet ainsi de diminuer les coûts de maintenance, de développer le mix énergétique et d'optimiser les choix de construction en fonction du contexte et de l'usage des bâtiments.

D'autre part, la démarche BDM exige une qualité environnementale, sociale et économique, basée sur une certification participative. Parmi les bâtiments métropolitains, ont été certifiés pour la conception :

- L'École Supérieure d'Art et de Design et la pépinière numérique de Chalucet - « BDM Bronze ».
- Le Conservatoire TPM au niveau du site du Pradet - « BDM Argent ».

La Commission « Démarche Bâtiment Durable Méditerranéen » a par ailleurs été organisée dans les locaux de la Métropole le 23 juillet 2020 en présence du jury d'évaluation des projets.

Les pôles de compétitivité

Un soutien est apporté à la gouvernance des Pôles de compétitivité, et plus particulièrement auprès des structures suivantes : Pôle Mer Méditerranée, Pôle SCS (Solutions Communicantes Sécurisées), Pôle SAFE (aéronautique), Eurobiomed (santé), Capenergies (énergie) et Optitec (optique-photonique).

En particulier, le Pôle Capenergies développe des actions d'animation du programme « Flexgrid ». Le programme « Flexgrid » cible sur le déploiement de solutions pour les réseaux électriques intelligents traite notamment de solutions basées sur des systèmes énergétiques multi-fluides. Flexgrid est au cœur des enjeux du Plan Climat de la Région Sud et donne un rôle de pionnier au territoire.

Toulon Var Technologies (TVT) **NOUVEAUTÉ**

Toulon Var Technologies, association créée en 1988 par des acteurs publics et privés, est l'**acteur majeur de l'innovation et de l'accompagnement des entreprises innovantes sur le territoire varois**. TVT, qui regroupe aujourd'hui plus de 600 membres, est au service des entreprises, startups et entrepreneurs innovants. TVT accompagne l'innovation dans toutes ses dimensions : produits, services, nouvelles technologies, usages et approches organisationnelles. TVT élargit ses actions avec le dispositif « Entreprenez autrement » afin de concilier l'efficacité économique, l'utilité sociale et un fort ancrage local.

Les Zones d'Activités Économiques (ZAE)

La Métropole gère, entretient et maintient le parc de 65 Zones d'Activités Économiques du territoire en respectant l'impact environnemental et sociétal.

La Métropole s'engage également depuis plusieurs années auprès des associations d'entreprises œuvrant en faveur du développement durable des zones d'activités telles que l'AFUZI, l'ADETO, La Crau Pole, et Valcoeur. La plupart d'entre-elles sont certifiées et poursuivent la mise en place d'un système de management environnemental. En 2020, les associations d'entreprises ont également participé à des actions de sensibilisation et de prévention des risques d'inondation dans les ZAE initiées par la Métropole.



NOUVEAUTÉ



5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



• Pôle d'activités Ouest « ADETO »

Le Pôle d'activités de Toulon Ouest nommé ADETO est le premier pôle d'activités varois en termes d'emplois. En 2018, à l'occasion de la première édition de la remise des labels « Parcs + », nouvelle référence régionale de l'aménagement et de la gestion durable des parcs d'activités mise en œuvre par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE), l'ADETO a obtenu le label de niveau 1. Le jury a souligné l'importance du travail réalisé : certification ISO 14001, écologie industrielle et territoriale, rejets des effluents industriels (ProBaie), Plan de déplacement inter-entreprises, gestion des déchets, gestion des espaces verts sans pesticides, intégration des principes d'éco-quartier, notamment sur la question énergétique et de trames vertes et bleues.

• Pôle d'activités Est « AFUZI »

L'AFUZI, soutenue par la Métropole, a confirmé son engagement en faveur du développement durable en obtenant la certification ISO 14001 niveau 2. L'AFUZI a mis en place un système de Management Environnemental sur la base des domaines suivants : gestion des déchets, préservation de la ressource en eau, prévention des risques, animation et services aux entreprises et salariés, gestion des paysages et de l'urbanisme, réduction des impacts des travaux et chantiers, plan de déplacements inter-entreprises, et économies d'énergie.

• La zone d'activités du Roubaud, une zone dédiée à la Silver économie

Portée par la ville d'Hyères avec le soutien de la Métropole et son Conseil de développement, la Région, la CCIV et les services de l'État, l'aménagement des 11 hectares de la ZAE du Roubaud constitue le projet phare de développement de la Silver économie, non pas seulement autour de la santé mais plus largement orienté vers le bien-être et la longévité. Le format « technopôle » (entreprises et recherche) est privilégié. À termes, une véritable filière innovante structurant l'identité du territoire peut être envisagée.

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGRICOLES, AQUACOLES ET PÊCHE RESPONSABLES

Dans le cadre de la compétence de développement économique, la Métropole s'est engagée dans les domaines suivants :

- La valorisation des produits locaux issus de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture.
- Le respect de la biodiversité et des paysages.
- Le développement d'un Projet Alimentaire de Territoire.



■ Une zone de production horticole à l'est du territoire

Cette zone de production de 14 hectares à La Crau, lieu-dit La Bastidette, va approvisionner le marché aux fleurs SICA MAF d'Hyères (le plus grand marché aux fleurs de France) en fleurs coupées méditerranéennes.

Au niveau de cette zone de production, la Métropole a contribué à la conduite d'une étude menée par le syndicat horticole, afin d'encourager l'utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage des serres. Cette zone de production a fait l'objet de travaux d'aménagements : nivellement, clôture du terrain, travaux de voiries, afin de faciliter l'accès à cette parcelle. Cette zone faisant partie d'une ZNIEFF*, un inventaire floristique et faunistique a été réalisé et des mesures d'évitement en phase de chantier ont permis de les préserver. Un écologue a suivi en 2017 les travaux en phase de chantier afin de faire respecter les préconisations de l'étude faune et flore. En 2020, les candidats sélectionnés (parcelle sud) se sont installés et ont préparés les terres afin d'accueillir les plantations de pivoines et de fleurettes méditerranéennes. La fertilisation sera contrôlée afin d'éviter les ruissellements dans le Gapeau.



■ La promotion des produits maraîchers du terroir et de la pêche en circuits courts

• La promotion des produits maraîchers du terroir en circuits courts

L'enjeu des circuits courts est de placer entre le producteur et le consommateur un seul intermédiaire : un point de vente direct, un marché.

En 2020, la Métropole poursuit son action aux côtés de la Chambre d'Agriculture du Var pour la promotion des produits maraîchers locaux en circuits courts.

La Métropole accompagne les communes pour développer sur leur territoire des zones de production maraîchère susceptibles d'alimenter les cantines scolaires :

- La Seyne-sur-Mer sur le domaine de Fabrégas, dont 3,5 hectares ont été remis en culture, de type agriculture biologique depuis 2014.
- La commune de La Garde, au niveau de la zone du Plan, qui comporte depuis 2016 un périmètre de Zone d'Agriculture Protégée permettant le développement d'un projet agricole à long terme.
- Les communes du Pradet et de La Crau dans leur volonté de développer des Zones d'Agriculture Protégées sur leur territoire.

Afin de faciliter la vente directe, la Métropole a contribué à l'aménagement des marchés de producteurs de Pays à Toulon, au Pradet et prochainement à La Seyne-sur-Mer, par l'acquisition de matériel forain (tables, jupes, parasols).

• La promotion de la pêche en circuits courts

Les prud'homies de pêcheur bénéficient d'un soutien en investissement pour s'équiper en chambres froides et machines à glace pour la vente de poissons frais en circuits courts. Les prud'homies de Toulon, Le Brusc à Six-Fours-les-Plages et les salins d'Hyères, ont ainsi pu s'équiper.

La Métropole a soutenu en investissement un projet innovant d'aliment durable pour la pisciculture locale.

En partenariat avec l'Institut Océanographique Paul Ricard et le CREAT/CNRS il s'agit de remplacer les farines de poissons, impactant les ressources, par des farines d'insectes issues d'élevage et de la spiruline. Cette expérimentation, si elle est concluante, devrait faire l'objet du dépôt d'un brevet.



*ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique. La qualification en ZNIEFF est relative à des secteurs qui présentent : soit des espèces à fort intérêt biologique ou écologique (ZNIEFF de type 1), soit des potentialités biologiques importantes (ZNIEFF de type 2).



5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



NOUVEAUTÉ

Le développement d'un Projet Alimentaire de Territoire

La Métropole s'est engagée en 2019 dans la mise en œuvre d'un **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)** articulé autour des 4 axes ci-après :

- **Ancrage territorial** : soutenir le modèle agricole de proximité et les emplois qu'il génère tout en s'inscrivant dans une perspective de développement durable. Il s'agit ainsi de maintenir et de structurer l'économie agricole et alimentaire à l'échelle du territoire, de la production à la consommation. Le PAT favorisera l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire par le développement de circuits courts et de proximité.
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : diminuer les quantités de déchets jetées.
- **Éducation alimentaire** : transmission des bonnes pratiques alimentaires, actions nationales « Un fruit a la récré », « Les classes du goût ».
- **Justice sociale** : dons alimentaires, amélioration de l'offre des repas pour les publics sensibles.

Le PAT permettra également d'accompagner les restaurants collectifs qui devront, à l'horizon 2022, s'approvisionner avec au moins 50% de produits durables dont 20% issus de l'agriculture biologique, conformément aux dispositions de la loi « agriculture et Alimentation 2018 ».

Le PAT a fait l'objet d'une première réunion de concertation avec les partenaires de l'économie agricole et alimentaire en novembre 2019 avec plus de 70 participants.

Le projet porté par la Métropole a été présenté à l'appel à projet national du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et déclaré lauréat en juillet 2020.

La préservation du foncier agricole

Le foncier agricole est soumis à une forte pression urbaine. La Métropole intervient aux côtés de la SAFER* et de la Chambre d'Agriculture du Var afin de **préserver et de mettre en valeur le foncier agricole**, manifestement sous-exploité, garant de la typicité des paysages et de la biodiversité du territoire. L'identification de zones à enjeux prioritaires a été menée depuis 2015, à l'échelle du territoire métropolitain. L'animation foncière auprès des propriétaires fonciers s'est poursuivie en 2019. En 2020, la démarche sera conduite au sein de la commune d'Hyères.

La promotion d'une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement

La Métropole favorise l'implantation d'agriculteurs aux pratiques raisonnées sur le territoire, par l'acquisition et la mise à disposition de parcelles agricoles en friches. Ainsi, la parcelle d'Ollioules a été rachetée par son exploitant en 2014 pour la production de maraîchages biologiques en circuit court. La parcelle de La Crau, vendue en 2014 à un agriculteur, produit depuis 2015 des cultures de plantes « bien-être » en agriculture biologique (spiruline). La parcelle de Six-Fours-les-Plages continue d'être louée à un maraîcher aux pratiques raisonnées en AMAP**. Un projet d'acquisition est en préfiguration au sein de la commune de La Garde, pour des productions maraîchères bio destinée à la restauration collective. En 2020, la Métropole avec le concours de la SAFER préserve la vocation agricole d'une parcelle de 9900 m² à Six-Fours-les-Plages en l'achetant pour y installer un maraîcher en circuit court.

Le soutien aux institutions et aux associations pour une évolution des pratiques

En 2020, la Métropole a soutenu le **SCRADH** (Syndicat du Centre Régional d'Application et de Démonstration Horticole) pour ses expérimentations et actions en faveur du développement de la productivité des horticulteurs face aux contraintes énergétiques et environnementales. La protection biologique intégrée pour la culture des fleurs coupées a été une des actions mise en œuvre.

La Métropole accompagne également l'association **Phila Flor** (groupement de producteurs horticoles) pour aider au développement de la culture de pivoine en optimisant les apports en eau pour l'irrigation et en intrants azotés.

La Métropole soutient également l'association **AGRIBIOVAR**, afin d'encourager les agriculteurs à se convertir à l'agriculture biologique, en particulier autour des zones de captage prioritaires.

D'autre part, la Métropole aux côtés de la **Chambre d'Agriculture du Var**, accompagne les **producteurs maraîchers**, dans l'évolution des pratiques culturales moins utilisatrices de produits phytosanitaires.

Enfin, la Métropole soutient l'**APAM** (Association pour le maintien de la petite Pêche côtière et des Activités Maritimes durables) sur un projet de recyclage des filets abandonnés dans les ports.



*SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural. Les principales missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural sont de dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers et favoriser l'installation des jeunes, de protéger les ressources naturelles, et d'accompagner le développement de l'économie locale.

**AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Il s'agit de créer un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation locale afin de partager régulièrement les récoltes. Le consommateur paie à l'avance la totalité de la consommation sur une période définie. L'AMAP repose donc sur un principe de confiance et de responsabilité du consommateur.

6. UNE MÉTROPOLE ÉCORESPONSABLE

A. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ DOUCE DES AGENTS DE TPM

Les déplacements individuels des agents en véhicule sont en partie responsables des émissions de gaz à effet de serre.

■ Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets domicile-travail et professionnels :

- **Un Plan de Mobilité Employeur est en cours d'élaboration :**
 - Le diagnostic permettra d'identifier les modes de transports utilisés par les agents et de connaître leurs besoins.
 - Le plan d'actions proposera des mesures alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle.
- **Des panneaux d'information voyageurs** sont placés dans les principaux bâtiments administratifs dont l'Hôtel de la Métropole. Les panneaux affichent en temps réel les horaires de passage des bus.
- **Le plan des itinéraires cyclables**, réédité chaque année, présente le linéaire cyclable du territoire métropolitain (286 km d'aménagements cyclables). Il est à disposition des agents dans les principaux bâtiments administratifs de la Métropole et téléchargeable sur www.metropletpm.fr

■ Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets domicile-travail :

- **La Métropole participe aux frais d'abonnement aux transports en commun** à la demande des agents à hauteur de 50%.
- **Une aide à l'achat de vélos électriques** est proposée aux agents.
- **Des emplacements de parking sont réservés aux vélos** dans les deux principaux bâtiments administratifs. Des douches sont également disponibles.
- **Une plateforme de covoiturage** est à la disposition des agents : mise en ligne le 6 octobre 2017, la plateforme donne la possibilité aux salariés du Var de trouver ou de proposer des trajets domicile-travail en covoiturage. Cette offre de services a été élaborée par le Conseil Départemental du Var et cofinancée par la Métropole, la CAD, la CAVEM, la CCIV, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Union Européenne. La plateforme est disponible sur le site <https://covoit83.fr>

■ Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets professionnels :

- **Des cartes de transport en commun sont mises à disposition** au sein de chaque direction.
- **Sept véhicules électriques sont intégrés** au pool de véhicule de service.
- **Huit prises de rechargement pour les véhicules électriques sont disponibles** dans les parkings des bâtiments administratifs.
- **Cinq vélos électriques sont mis à disposition** des agents.
- Pour limiter les déplacements des informaticiens de la Métropole, **un outil de prise en main à distance a été mis en place**, ainsi la majorité des problèmes informatiques sont traités à distance. Les prestataires externes mandatés par le service informatique effectuent également la majorité des interventions à distance.
- Depuis 2019, le « **Bureau Numérique** » permet notamment aux agents de : **partager et coproduire des documents en ligne**, accéder aux applications de saisie des délibérations ou de marchés publics, programmer des réunions en visioconférence. Ces fonctionnalités réduisent ainsi les déplacements des agents et évitent également l'impression de documents. L'usage du Bureau Numérique et le développement de ses fonctionnalités a été renforcé durant la période de crise sanitaire COVID-19.

LES CONSOMMATIONS EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Les bâtiments de la Métropole et le matériel bureautique consomment de l'électricité.

■ Consommations électriques des bâtiments administratifs

Modalités de gestion :

- Les locaux de l'Hôtel de la Métropole sont équipés d'éclairages économes à LED*.

• Les principaux bâtiments administratifs sont équipés :

- pour les locaux, de capteurs de lumière qui se déclenchent en fonction de la luminosité,
- pour les circulations et les sanitaires, d'éclairages soit sur minuterie les deux tiers du temps, soit sur détection automatique de présence.
- **Le chauffage et la climatisation des principaux bâtiments administratifs sont programmés** en saison estivale et hivernale selon des plages horaires précises.

■ Adhésion au dispositif « ECOWATT »

En 2017, la Métropole a adhéré au dispositif ECOWATT, proposé par le gestionnaire de réseaux énergétiques RTE (Réseaux de Transports d'Électricité).

Le dispositif ECOWATT a pour objet :

- **De sensibiliser** aux gestes de diminution des consommations électriques quotidiennes, par le biais d'un site Internet dédié.
- **De proposer**, aux personnes qui en font la demande, un signal par mail, des prévisions de fortes consommations dans les jours à venir.
- **D'inviter** les consommateurs à appliquer les « éco-gestes » au moment des pointes de consommations et à relayer l'information.

■ Consommations électriques du matériel bureautique

- **Les écrans des ordinateurs sont en mode veille** après 15 minutes d'inactivité, et **les ordinateurs (écrans et disques durs) s'éteignent automatiquement** à partir de 20h.
- **La méthode de « virtualisation » est mise en œuvre.** La virtualisation consiste à rassembler sur une même machine plusieurs systèmes d'exploitation et/ou applications. La Métropole et la ville de Toulon ont rassemblé plus de 250 serveurs sur uniquement 15 machines, les consommations d'électricité ont été divisées par 16.

B. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

LES CONSOMMATIONS DE RESSOURCES PAPIER

■ La dématérialisation des procédures

La dématérialisation a pour objet de remplacer des supports d'information « papier » par des fichiers numériques. À ce jour, sont dématérialisés :

• Concernant les finances :

- la dématérialisation complète des factures pour toutes les entreprises : le dépôt des factures par les prestataires, leur transmission et leur réception à la Métropole sont désormais effectués via le portail Chorus,
- l'envoi dématérialisé des « bordereaux mandats, mandats et pièces justificatives », ainsi que les « bordereaux de titres, titres et pièces justificatives » au comptable du Trésor avec signature dématérialisée de l'ordonnateur,
- l'envoi dématérialisé des budgets auprès de la Préfecture.

• Concernant les actes délibératifs : les échanges avec la préfecture pour le contrôle de légalité.

• Concernant les marchés publics :

- le retrait des dossiers de consultation des marchés publics,
- tous les dépôts des offres pour les marchés informatiques,
- et la transmission des marchés en Préfecture.

• Concernant la gestion du personnel et des compétences : les flux de paie, les congés, les démarches liées à l'embauche, les bulletins d'inscriptions aux formations. Depuis 2016, la possibilité est donnée aux agents d'utiliser une carte ticket restaurant en remplacement des tickets restaurant sous format papier.

• Concernant l'action sociale et les retraites : une plateforme « e-services » permet notamment la saisie des comptes individuels de retraite.

• Concernant les invitations aux réunions : les convocations des élus aux séances de bureaux ou de conseils métropolitains sont désormais transmises par voie numérique.

L'Enquête
Mobilité
sur le bassin des déplacements de la Métropole Toulonnaise



*LED : Light Emitting Diode
ou diode électroluminescente (DEL).

6. UNE MÉTROPOLE ÉCORESPONSABLE



Plateforme Intranet

La plateforme Intranet permet aux agents de consulter des documents ressources concernant les procédures internes et **évite ainsi l'usage de documents papiers.**

Gestion des originaux numériques

La gestion électronique de documents et l'archivage numérique sont en cours de mise en œuvre progressive. Ils permettront de gérer les documents « originaux numériques » avec leur valeur probante depuis leur validation et durant leur archivage. Les documents nativement numériques seront ainsi conservés sous leur forme originale **ce qui diminuera l'emploi d'éditions papiers.** Les originaux « papiers » seront quant à eux archivés selon les exigences réglementaires en vigueur.

Les impressions de supports de communication et impressions courantes

De 2012 à 2014, 33 tonnes de papier par an ont fait l'objet d'impressions de supports de communication.

Ce tonnage a été réduit depuis 2015 avec respectivement 15 tonnes émises en 2015, 19,7 tonnes en 2016, 17,25 tonnes en 2017 et 16,8 tonnes en 2018 et 9 tonnes en 2019. Cette diminution est principalement associée aux modifications des modes de diffusion employés. Les médias privilégiés sont désormais les suivants : la newsletter TPM, site Internet, réseaux sociaux, supports existants (magazines et sites Internet des communes). Il est à noter que les tonnages ont été maintenus constants y compris avec le passage en Métropole en 2018 et la prise de nouvelles compétences. Les brochures de communication sont disponibles en téléchargement sur le site Internet www.metropoletpm.fr. L'une des publications les plus consultées est le guide « Sentier du littoral ».

Afin d'éviter l'impression de l'ensemble du guide pour des besoins ponctuels, les balades sont téléchargeables et imprimables individuellement.

Pour l'ensemble des supports de communication, les marchés intègrent un critère relatif à l'origine des produits utilisés et à leur devenir après utilisation (recyclage d'encres, fournisseurs de papier issu de forêts gérées durablement, label, norme, etc.).

Enfin, au niveau des photocopieurs, une règle automatique d'impression recto-verso a été mise en place pour réduire l'usage des ramettes de papier.

Contribution CITEO

CITEO est l'organisme qui met en œuvre le principe de responsabilité élargie du producteur vis-à-vis des ressources papiers en France. Ainsi, CITEO organise et finance le recyclage des papiers. La Métropole apporte une contribution financière à l'organisme pour le recyclage et la valorisation des papiers.

LES PRODUITS D'ENTRETIEN

Plus de la moitié des produits de nettoyage utilisés par les agents d'entretien répond à un label écologique : écolabel européen, NF environnement, détergence écologique ou équivalent. La Métropole vise à réduire la part des produits non écologiques, qui demeurent cependant nécessaires pour d'autres impératifs (hygiène et santé).

LA MUTUALISATION DES MOYENS

La préservation des ressources repose aussi sur la mutualisation des moyens. Un schéma de mutualisation a été élaboré entre les services de la Métropole et ses communes membres.

Les démarches mutualisées mises en œuvre sont notamment les suivantes :

- La gestion des systèmes d'information et l'adoption de logiciels informatiques communs.
- La mise en place d'un portail mutualisé d'achats publics et le développement des groupements de commandes.
- Les dispositifs de formations.
- La mise à disposition de services pour des prestations de communication.
- La mise à disposition d'œuvres artistiques.
- Le partage de matériel événementiel et d'entretien des sites naturels forestiers.
- La surveillance de la qualité des eaux.
- Le portage du courrier.
- L'entretien des espaces verts.

Le schéma de mutualisation, approuvé en décembre 2015 par TPM, a une durée de 5 ans. L'état d'avancement de ce schéma est présenté en préalable à chaque débat d'orientation budgétaire.



C. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

L'ACTION SOCIALE

Les agents métropolitains bénéficient de prestations sociales d'une part proposées par la Métropole, et d'autre part, dues à l'affiliation au COS Méditerranée. Les prestations proposées par la Métropole sont notamment : les tickets restaurant, les chèques vacances, les allocations pour les enfants handicapés ou encore la participation pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Par son affiliation au COS Méditerranée, la Métropole permet également aux agents de bénéficier d'aides sociales, culturelles et sportives.

DES ANIMATIONS DE COHÉSION INTERNE

Des animations de cohésion internes sont proposées à l'initiative des agents de la Métropole : des activités « jeux » à la pause déjeuner, des journées à thèmes et des participations à des journées de soutien (course « la Foulées des Gazelles »).

La Métropole organise d'autre part chaque année « Le Noël des enfants ». Cette animation planifiée au cours du mois de décembre accueille les familles des agents pour un spectacle musical et la remise de cadeaux de Noël.

La Métropole partage également par le biais du magazine d'information mensuel interne (CLIP), les talents et les compétences des agents (hors compétences professionnelles), et des adresses de restaurant où déjeuner entre midi et deux.

Un repas de service (antennes Toulon / Le Revest-les-Eaux) a rassemblé en septembre 2019 les équipes techniques. La particularité du repas a été le « zéro plastique » à leur table. De la vaisselle « écologique » en pulpe de canne à sucre, jetable et recyclable a été mise à la disposition des 100 convives. La présence de l'association « zéro déchet » a permis de sensibiliser les agents à une démarche de réduction des déchets.

Enfin, la Métropole favorise l'implantation de ruches sur l'ensemble des espaces naturels dont elle est gestionnaire. Au cours de l'année 2019, 38 kg de miel ont été récoltés. Des dégustations de miel ont été organisées à l'attention des agents afin de sensibiliser à la protection de la biodiversité et de l'environnement.

POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La Métropole s'investit dans la réinsertion professionnelle de personnes en situation de chômage et fin de droits. Des personnes sont mobilisées pour des opérations de réhabilitation d'espaces naturels, de nettoyage de surfaces et lors d'événements ponctuels.

Dans le cadre des opérations de réhabilitation d'espaces naturels, les massifs forestiers sur lesquels les personnes en situation de chômage et fin de droits interviennent sont les suivants : la Colle Noire, le mont Faron, le Cap Sicié, les Salins d'Hyères, le domaine de la Ripelle ou encore le Vallon du Soleil.

Dans le cadre des marchés d'insertion relatifs au nettoyage de surface, ils s'appliquent aux Zones d'Activités Économiques (ZAE) du territoire pour le débroussaillage et l'entretien des espaces et terrains à vocation économique.

L'insertion professionnelle est également favorisée lors d'événements ponctuels.

La Métropole sollicite également les lycées professionnels pour l'accueil de manifestations ou des prestations de restauration.

Enfin, depuis 2003, conformément à la réglementation, tous les marchés de travaux portant sur les infrastructures, les superstructures et les travaux publics intègrent une clause d'insertion.



6. UNE MÉTROPOLE ÉCORESPONSABLE



D. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

I Mise à disposition de ressources documentaires

La Métropole met à disposition des nouveaux arrivants des guides afin de les accueillir dans les meilleures conditions : livret d'accueil, annuaire interne, modèles de documents, ou le guide des marchés publics.

Ces ressources sont disponibles sur le site Intranet de la Métropole. D'autre part, pour les événements organisés au cours de l'année, des supports en version numérique sont spécifiquement réalisés afin d'accompagner les agents. Dans le cadre du passage en Métropole au 1^{er} janvier 2018, un guide a été édité à l'attention des agents afin de présenter les nouvelles compétences gérées par la Métropole.

I Proposition de formations

Les agents ont la possibilité de s'inscrire aux formations de leurs choix afin de développer leurs compétences. Parmi les formations proposées, certaines portent sur les domaines suivants : la marche et le vélo en ville, l'écologie et la gestion des écosystèmes littoraux, ou encore des journées d'échanges sur les continuités écologiques.

I L'entretien professionnel

L'entretien professionnel est un outil d'évaluation qui permet un moment d'échanges et de concertation sur les compétences et les potentialités de chacun. L'entretien professionnel remplace, depuis 2016, la notation afin d'apprécier la valeur professionnelle des agents territoriaux.

I Réunions d'information Métropole

Le nouveau statut de Métropole a été acquis au 1^{er} janvier 2018. Dans ce cadre, des réunions d'informations et d'échanges à l'attention des agents ont été animées afin de prodiguer les renseignements nécessaires et répondre aux interrogations. Des supports d'information sont également partagés sur le site Intranet en interne.

I Organisation due au confinement COVID-19

Des mesures ont été mises en œuvre afin d'éviter tous risques sanitaires de contaminations des agents au COVID-19. Le télétravail a permis aux agents dont les missions pouvaient être conduites à distance de poursuivre leurs activités. Pour les agents de terrain, des équipements de protection ont été mis à disposition. De plus, une cellule psychologique d'écoute et de soutien est fonctionnelle depuis le mois de janvier 2020.

I Procédure de recueil des alertes **NOUVEAUTÉ**

En application de la Loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la Métropole met en œuvre, à compter du 1^{er} octobre 2019, une procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte.

Cette procédure permet à tout agent de la Métropole ou tout collaborateur extérieur et occasionnel de la collectivité, de signaler ou de révéler des faits d'une particulière gravité dont il a été témoin ou dont il a eu personnellement connaissance. La procédure garantit la stricte confidentialité de l'identité des lanceurs d'alerte, des personnes visées par celui-ci et des informations recueillies par les destinataires du signalement.

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La Métropole a recensé, pour les principaux sites, les risques potentiels auxquels les agents sont exposés en fonction des conditions de travail de chaque métier. Ces éléments sont rassemblés dans un « document unique ». Créé en 2015, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) conseille l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation et de prévention des risques, et dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

LA SÉCURITÉ ASSOCIÉE AUX ÉQUIPEMENTS TRANSFÉRÉS

Des agents sont mobilisés en astreintes 24h/24 afin d'intervenir en cas d'incidents. Il s'agit de pouvoir répondre aux problèmes associés : aux bâtiments (serrures de portes cassées, fuites d'eau ou encore problèmes électriques), à la voirie (chutes d'arbre, trous dans la chaussée, mobilier urbain abîmé), à l'assainissement des eaux usées, et à la gestion de l'eau potable. Les modalités de travaux sont ensuite définies et effectuées par l'agent ou par le biais d'une entreprise.

LA MISE EN SÉCURITÉ DES MASSIFS FORESTIERS

Depuis 2017, des équipes ont été constituées afin d'assurer la surveillance des sites naturels (Cap Sicié, Colle noire, mont Faron, domaine de la Ripelle) et du sentier du littoral durant les week-ends. Ces patrouilles renforcent la surveillance des massifs forestiers. Ce dispositif est complété par un marché avec l'Office National des Forêts afin de renforcer l'information et la sensibilisation des usagers et des touristes à la protection des massifs.

ACCÈS INTERNET THD

Depuis 2012, la Métropole met en place un réseau de télécommunication à Très Haut Débit (100Mb/s et plus).

Le réseau Très Haut Débit dessert les principaux bâtiments administratifs de la Métropole.

Il est basé sur la technologie de la fibre optique et permet entre autres le transfert rapide de fichiers lourds (envoi et réception) et de tous formats (vidéo ou audio).

E. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LE MOBILIER DE BUREAU ET LE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Concernant le mobilier de bureau, il doit être conforme aux normes NF Environnement (marque volontaire de certification délivrée par l'Association Française de NORMALISATION), FSC* et PEFC** ou équivalentes. Le mobilier est également sélectionné au regard des actions conduites par le prestataire en matière de « réduction et de tri des déchets d'emballage, et de recyclage du mobilier de bureau » (commande publique).

Concernant le matériel informatique, le marché d'achat impose la labellisation « Energy star » pour les ordinateurs et les photocopieurs. Ce label est associé aux produits ayant un rendement énergétique performant.

LES FOURNITURES PAPIER

Les ramettes de papier blanc utilisées au niveau des photocopieurs répondent aux exigences FSC et PEFC. Les fournitures « papier » sont également sélectionnées au regard des actions conduites par le prestataire en matière de « réduction et tri des déchets d'emballage » (commande publique). De plus, les fournitures qui nécessitent des impressions (papier en-tête, enveloppes, cartes de visite) sont traitées dans une imprimerie labellisée « Imprim'Vert ».

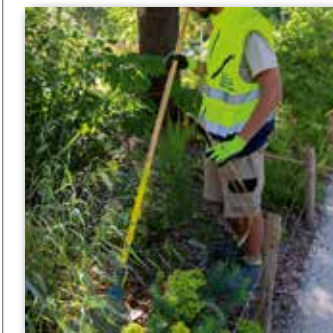
LA GESTION DES DÉCHETS DE L'ADMINISTRATION **NOUVEAUTÉ**

Les principaux sites bénéficient de la collecte sélective des papiers/cartons en porte à porte.

La Métropole met également en œuvre le recyclage du matériel informatique, des cartouches d'encre et toners des photocopieurs qui sont collectés par des entreprises spécialisées.

En 2020, la Métropole a mis à disposition de ses agents des gobelets réutilisables afin d'éviter l'emploi de gobelets plastiques jetables. Ces gobelets sont notamment employés pour se rendre à la machine à café et aux fontaines à eau. Les machines à café ont ainsi été dotées d'un bouton de commande « Sans gobelet ».

Enfin, pour l'ensemble des réunions, inaugurations, ou conférences de presse, des matériaux recyclables sont désormais employés tels que des gobelets en carton, des paniers en osier, des plateaux en carton ou en osier et des couverts en matériaux recyclables.



*FSC : Forest Stewardship Council.

**PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification.

Les certifications FSC et PEFC garantissent une gestion durable des forêts : respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.



6. UNE MÉTROPOLE ÉCORESPONSABLE



LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE **NOUVEAUTÉ**

À ce jour la commande publique recense 93* marchés induisant une dynamique de développement durable, soit un investissement de près de 100 millions d’euros.

En effet, ces marchés répondent à un ou plusieurs piliers cités ci-après :

- **L’objet du marché en lui-même**, ce dernier portant sur une prestation ou des travaux intrinsèquement liés à la réalisation d’un objectif de développement durable (exemples : « travaux de gestion raisonnée des banquettes de posidonie » ou « suivi annuel ornithologique et veille naturaliste des zones humides hyéroises »). 20 marchés ont pour objet une action de développement durable.
- **Les critères de jugement des offres** permettant au pouvoir adjudicateur d’analyser les offres des candidats sous le prisme du développement durable. 10 marchés comportent des critères de jugement des offres portant sur un aspect développement durable. Ces critères portent essentiellement sur :
 - la performance en matière de protection de l’environnement,
 - la performance en matière d’insertion professionnelle des publics en difficulté.
- **Des clauses d’exécution** s’imposant aux titulaires des marchés. 69 marchés prévoient des clauses d’exécution telles que :
 - pour les marchés de travaux, des clauses dédiées à la gestion des déchets de chantier, à la maîtrise des nuisances (sonores, envols de poussières) liées aux activités de chantier,
 - pour les marchés de fournitures, la sélection de produits écolabellisés (papier par exemple) et/ou des clauses incitant les titulaires à rationaliser les activités logistiques (conditionnements adaptés, tournées de livraison optimisées...),
 - pour les marchés de services, des clauses incitant les titulaires à minimiser l’impact environnemental des activités liées au marché (gestion de fluides, dématérialisation des livrables...).
- **Des clauses d’insertion sociale** promouvant, dans le cadre de l’exécution des marchés concernés (essentiellement marchés de travaux ou de prestations), l’insertion professionnelle des publics en difficultés. Ces clauses font l’objet d’un suivi de proximité par les facilitateurs qui accompagnent la Métropole : la Mission Locale des Jeunes Toulonnais (MLJT) pour les marchés dont le périmètre d’exécution s’étend sur le seul territoire toulonnais et la Maison De l’Emploi (MDE) pour les marchés s’exécutant hors territoire de la commune de Toulon. 13 marchés prévoient des dispositions relatives à l’insertion sociale des personnes éloignées de l’emploi. Ce levier d’action se décline sous plusieurs aspects :
 - **marchés dits « clausés »** : ces marchés (de travaux ou de prestations essentiellement) prévoient, en leurs clauses d’exécution, un volume d’heures (défini par le Pouvoir adjudicateur) dédié à l’insertion professionnelle des personnes en difficulté. Cette clause d’insertion fait l’objet d’un contrôle sur le terrain par les facilitateurs (MDE et MLJT) ;
 - **marchés d’insertion** : l’objet de ces marchés porte sur l’insertion professionnelle des publics en difficulté, la nature de la prestation visée n’étant que le moyen de l’insertion (exemple : « prestations d’insertion pour la collecte et le nettoyage d’intérêt métropolitain de la Métropole » ou « prestations d’insertion pour l’entretien des espaces naturels remarquables d’intérêt métropolitain de Toulon Provence Méditerranée sur la presqu’île de Giens »). Ces marchés sont ouverts :
 - soit à l’ensemble des opérateurs économiques,
 - soit aux opérateurs économiques employant des travailleurs handicapés ou défavorisés,
 - soit aux entreprises de l’économie sociale et solidaire
 - soit aux personnes sous main de justice.

Au titre de ces marchés, la nomenclature de la Métropole a fait l’objet d’une adaptation par la création de codes dédiés.

*Marchés dénombrés individuellement, certains marchés répondent à plusieurs piliers.

FOCUS SUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX PORTUAIRES **NOUVEAUTÉ**

Les marchés de travaux portuaires prennent en compte les objectifs de développement durable grâce à l’insertion des clauses suivantes :

- **Clause d’exécution à caractère environnemental** :
 - Signature de la Charte « chantier respectueux de l’environnement ».
 - Les projets situés dans une zone classée Natura 2000 ou à caractère environnemental sensible sont soumis à la mise en œuvre de dispositifs afin d’empêcher tout risques de pollution du plan d’eau.
 - Pour les ouvrages en bois (charpente, platelage quai...), la traçabilité du bois est exigée et le bois doit être issu de forêts gérées durablement.
 - Élaboration obligatoire du Schéma d’Organisation et de Gestion de Déchets (SOGED) qui constitue le document de référence traitant de la gestion des déchets de chantier.
- **Clause d’exécution à caractère social d’insertion par l’activité économique** :

Des clauses d’insertion professionnelle ont été mises en œuvre dans les marchés de travaux d’aménagement des ports de la Tour Fondue et du Brusc. Ainsi 130h ont été effectuées au port du Brusc. Par ailleurs, 1000h sont comptabilisées dans le cadre du marché d’aménagement du port de la Tour Fondue.
- **L’accompagnement de l’action d’insertion** :

Afin de faciliter la mise en œuvre des clauses d’insertion, la Maison de l’Emploi TPM/PLIE PM accompagne l’entreprise dans les modalités de réalisation de l’engagement d’insertion.

FOCUS SUR L’OFFICE INTERCOMMUNAL TOURISME PROVENCE MÉDITERRANÉE

Au sein de l’Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée, chaque bureau d’information tourisme s’inscrit dans une démarche de développement durable afin d’optimiser les consommations de ressources naturelles (papier, eau) et énergétiques. Les actions conduites sont notamment : le tri sélectif, les impressions recto/verso, l’emploi de bacs brouillon, la suppression des emails volumineux, l’extinction des ordinateurs et des écrans tous les soirs, la suppression des gobelets en matière plastique, la mise en place d’un système d’extinction automatique des lumières dans certains bureaux. Une charte du comportement durable a de plus été diffusée auprès du personnel précisant les engagements à suivre auprès des partenaires, des fournisseurs et des visiteurs. Une affiche « engagement pour le développement durable » listant les éco-gestes à adopter a également été créée.



7. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement durable s'effectuent grâce à des instances décisionnelles et un suivi opérationnel des projets.

À l'échelle du territoire, les actions de développement durable reposent sur les instances décisionnelles et la mise en œuvre opérationnelle présentées en première partie. Cela est complété par une assemblée consultative, le Conseil de Développement, et par des démarches de concertation avec les acteurs du territoire.



LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Président

Le Président est l'exécutif de la Métropole, l'ordonnateur des dépenses et le prescripteur de l'exécution des recettes.

Le Conseil métropolitain

Le Conseil métropolitain est l'instance de décision de la Métropole. Cette instance vote les projets liés aux compétences de la Métropole. L'assemblée est composée des vice-présidents et des conseillers métropolitains de chaque commune, désormais élus au suffrage universel direct depuis les derniers scrutins municipaux de 2014. Sa périodicité est en moyenne de huit à dix fois par an.



Le Bureau métropolitain

Le Bureau métropolitain vote chaque projet examiné au préalable par les commissions thématiques. Il vote sur délégation du Conseil métropolitain et ses compétences sont fixées suite à délibération. Le Bureau métropolitain est composé du Président et des vice-présidents de la Métropole. Sa périodicité est en moyenne de deux fois par mois.

LES INSTANCES PRÉ-DÉCISIONNELLES

Les commissions thématiques

La Métropole a instauré 11 commissions le 15 juillet 2020, chacune étant composée de 12 élus métropolitains. Il s'agit de réunions d'informations, de concertation et de propositions.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- Commission Aménagement du Territoire, planification et stratégie foncière
- Commission Culture et Patrimoine
- Commission Politique de la Ville et Habitat
- Commission Espaces Publics et Proximité
- Commission Protection de l'Environnement, Développement durable, Transition écologique et énergétique
- Commission Finances et Administration générale
- Commission Attractivité économique et développement numérique
- Commission Innovation, Enseignement supérieur et Recherche
- Commission Jeunesse et Sports
- Commission Mobilités
- Commission Formation professionnelle

Composée d'élus métropolitains, chaque commission élit un vice-président. Traitant chacune un domaine d'intervention particulier, les commissions jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des projets et des actions de la métropole. Le Président de la Métropole est Président de droit de toutes les commissions.

LE SUIVI OPÉRATIONNEL DES PROJETS

Réunions périodiques

Afin d'assurer le suivi opérationnel des projets et la bonne information des équipes au plus haut niveau de la hiérarchie, des réunions sont périodiquement organisées :

- Toutes les semaines avec l'ensemble des directeurs généraux adjoints des services et directeurs de TPM.
- Tous les mois entre les directions de la Métropole et les directeurs généraux des communes, chargés de mission de la Métropole.



Pilotage et évaluation des démarches projets

Lors de l'évolution de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2018, une nouvelle Direction Générale Adjointe des Services consacrée au Développement Durable et à la valorisation du territoire a été créée. Ainsi, les enjeux du développement durable sont travaillés en transversalité avec les autres Directions Générales Adjointes des Services. Cette nouvelle organisation renforce la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'ensemble des thématiques concernées, notamment : le développement territorial, le patrimoine bâti, l'approvisionnement énergétique, l'eau et l'assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et les coopérations.

Au niveau des démarches projets, en complément du traitement traditionnel « vertical » et « par métier » des dossiers, la Métropole met également en œuvre la « démarche projet ». L'organisation « démarche projet » permet le traitement transversal des dossiers et mobilise autour d'un pilote les différentes compétences nécessaires. Ainsi, le pilote du projet a pour mission de mener à bien le dossier, mettre en œuvre les échanges entre les services concernés et effectuer la remontée des informations auprès de la Direction Générale des Services. Le suivi et l'évaluation du projet sont réalisés à l'aide de tableaux de bord de suivi indiquant les objectifs à atteindre, les moyens pour y parvenir et l'état d'avancement des actions.

L'information des agents de TPM

Le CLIP (Cahier de Liaison Interne du Personnel) est transmis mensuellement à chaque agent de la Métropole. Il présente les actualités et les projets en cours. Depuis 2016, un encart « Dév'Dur' » informe sur les actualités de développement durable.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement, dont les missions ont été renforcées, depuis la loi du 7 août 2015, est une assemblée consultative qui délibère notamment sur la conception et l'évaluation des politiques de développement durable du territoire métropolitain.

Le Conseil de Développement est composé des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Le Conseil de Développement contribue à :

- Nourrir le débat à l'échelle du territoire.
- Renforcer le dialogue entre les acteurs.
- Renforcer la proximité entre les élus et les citoyens.
- Ajuster les politiques au plus près des attentes et des besoins des acteurs.

En 2019, le Conseil de Développement a proposé une étude sur les seniors résidant sur notre territoire. Il a également présenté une contribution visant à la mise en œuvre d'une stratégie d'Économie Circulaire et s'est par ailleurs saisi des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU, déclinés en France au travers de l'Agenda 2030. L'ambition est de s'approprier cette démarche et de construire une méthodologie de réflexion et d'analyse intégrant ces objectifs dans les futures contributions au projet de territoire. Le site Internet dédié au Conseil de Développement est disponible en ligne au lien cdevtpm.fr



LES CONCERTATIONS ET LES ENQUÊTES PUBLIQUES

Certains projets d'envergure nécessitent la mise en œuvre d'une concertation et/ou d'enquêtes publiques.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de documents ou programmes qui concernent plusieurs acteurs du territoire, la concertation du public est systématiquement organisée. Celle-ci peut être animée par le biais de réunions publiques, de tables rondes, d'ateliers de concertation, ou d'affichages.

À l'exemple des Conseils Portuaires, les principaux usagers des ports se réunissent semestriellement afin de se prononcer sur les projets en matière de développement durable. Ils donnent notamment leurs avis sur la démarche « Ports Propres ».

Une fois la concertation terminée, la réglementation peut exiger la mise en œuvre d'enquêtes publiques. Ces enquêtes entrent dans un cadre strict, avec la désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. L'objectif est de recueillir les observations du public et de contrôler le bon déroulement du projet.



CONCLUSION

CONCLUSION

Le rapport développement durable 2020 présente une vision globale des politiques et actions menées par la Métropole en matière de développement durable.

La Métropole renforce d'année en année ses politiques et actions de développement durable alliant les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Elle poursuit son action en s'inscrivant dans une démarche intégrée de planification, mise en œuvre et évaluation des projets dans le cadre de ses compétences.



Impression : Groupe IMPREMIUM - 200 exemplaires
© Photos : TPM / Hortense Hébrard et Olivier Pastor

CARQUEIRANNE

LA CRAU

LA GARDE

HYÈRES

OLLIOULES

LE PRADET

LE REVEST-LES-EAUX

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

LA SEYNE-SUR-MER

SIX-FOURS-LES-PLAGES

TOULON

LA VALETTE-DU-VAR

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



www.metropoleTPM.fr

[f](#) [v](#) [@](#)metropoleTPM

Hôtel de la Métropole

107, boulevard Henri Fabre

CS 30536

83041 Toulon Cedex 9

Tél. : 04 94 93 83 00

Fax : 04 94 93 83 83